Udaf
Corrèze
Unis pour les familles

Rapport Activité 2024

Notre rapport d'activité est établi conformément à l'article R314-50 du code de l'action sociale et des familles.

○○ Le cadre réglementaire

○ L'UDAF de la Corrèze, par ordonnance du 3 mars 1945 et la loi du 11 juillet 1975 inscrite au code de l'Action Sociale et des Familles donne mission officielle à l'Udaf de :

- Donner avis aux pouvoirs publics afin de les informer sur les réalités familiales,
- Assurer la représentation de toutes les familles auprès des instances décisionnelles du département,
- Gérer tous services d'intérêt familial dont la charge lui serait confiée,
- Ester en justice au nom des familles, pour protéger leurs intérêts matériels et moraux (Mission mise en œuvre en collaboration avec l'UNAF).

○ Les deux premières missions sont d'ordre général et certaines actions sont inscrites dans le cadre des conventions d'objectifs UNAF /UDAF 2022-2026 prorogées jusqu'à fin 2026.

○ Concernant la troisième mission de gestion des services dont la charge lui serait confiée, l'UDAF de la Corrèze propose à ce jour 6 services délégués par les pouvoir publics :

- Service MJPM relevant de la loi 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale (article 312 – 1 du CASF) et l'ensemble des décrets qui en découlent, la loi n°2007-308 du 5 mars 2007 portant réforme de la protection juridique des majeurs, le décret n°2008-1508 du 30 décembre 2008 portant application de la professionnalisation des mandataires judiciaires, l'arrêté de création 2010-1654 du 4 aout 2010 autorisant la création (et donc la poursuite) d'un service mandataire judiciaire destiné à exercer des mesures de protection des majeurs au nombres de 1345 et l'arrêté 2015155-004 DDCSPP portant extension d'autorisation du service mandataire judiciaire à 336 mesures supplémentaires, soit 1681.
- ISTF Plateforme d'Information et Soutien aux Tuteurs Familiaux.
- Pôle budget : MASP (Mesures d'Accompagnement Social Personnalisé) délégué par le Conseil Départemental, AEB (Accompagnement Educatif Budgétaire) en lien avec Action Logement ; PCB (Point Conseil Budget) et AVDL (Accompagnement Vers et Dans le Logement).
- Médiation Familiale.
- Espace de Rencontre LE LIEN.
- Pôle Habitat : Familles Gouvernantes, Maison Relais.

L'UDAF 19 dispose des agréments suivants :

Ingénierie Sociale Financière et Technique
Intermédiation locative et Gestion Locative
Agrément Espace de Rencontre depuis 2012
Agrément mandataire judiciaire à la protection des majeurs jusqu'en 2025

○○ L'organisme gestionnaire

Union Départementale des Associations Familiales de la Corrèze
Domiciliée 12, Place Martial Brigouleix, 19000 Tulle
Téléphone : 05 55 29 98 40
Email : udaf19@udaf19.fr

Personnes ayant qualité pour représenter l'établissement conformément aux statuts :

○ La Présidente du Conseil d'Administration : **Madame Marie Claude CARLAT**
Et conformément au document unique de délégation du 18 novembre 2019 et à la délégation de pouvoirs du 18 novembre 2019 :
○ Le Directeur : **Monsieur Louis DEBRET**

○○ Le projet associatif

Le projet associatif 2025-2029 a été validé par le Conseil d'Administration du 5 décembre 2024.

Ce projet associatif met l'accent sur les Associations Familiales Adhérentes et les actions bénévoles.

Il reprend les missions, les valeurs, mais aussi les démarches du développement associatif, les différents services avec l'attachement à mettre en place des services de qualité par le biais d'une démarche d'amélioration continue.

○○ Les projets de Services sont centrés sur les points suivants :

- Informer et accompagner la personne, la famille dans la compréhension du cadre de chaque dispositif,
- Individualiser chaque dispositif à chaque situation,
- Défendre le droit des familles, leurs besoins et être force de proposition,
- Valoriser les compétences des familles et des personnes,
- Ethique et déontologie.

SOMMAIRE

I – L'INSTITUTION FAMILIALE p 9
A – L'Assemblée Générale
B – Le Conseil d'Administration et le bureau
C – Les Représentations
D – Les Commissions
II - LES SERVICES p 20
A — Démarche d'amélioration continue de la qualité
B — Ressources Humaines
C – Règlement Général de la protection des données services
D – Engagement de l'Udaf19 dans la responsabilité sociale des organisations
E – Dialogue social et prévention des risques psychosociaux
F – Les services
1. Service Institution Familiale p 28
- Actions et Evènements particuliers en 2021
- Répit Sac à Dos
- Lire et Faire Lire
- Lire ensemble
- Accès au numérique
- Formations des bénévoles
- Manifestations
- Communication
2. Service Mandataire Judiciaire à la protection des Majeurs p 37
3. Information et Soutien aux Tuteurs Familiaux (ISTF) p 41
4. Service Familles p 42
Pôle budget p 42
- Mesures d'Accompagnement Social Personnalisé
- Action Educative Budgétaire et Point Conseil Budget
Enfance Parentalité p 46
- Médiation Familiale p 46
- Espace de Rencontre Le Lien p 47
- Action Parentalité p 50
- LAEP - Lieu d'Accueil Parents enfants p 54
Conseil numérique à domicile p 55
Pôle Habitat p 56
- Familles Gouvernantes
- Maison relais

III – Organigramme et Annexes

L'Udaf en bref en 2024

43 structures adhérentes, 41 associations familiales et 2 fédérations qui regroupent 2 729 familles,

23 administrateurs bénévoles 1 projet associatif

Des représentants des familles dans de nombreux organismes du territoire dont 32 CCAS et 3 CIAS, schéma départemental en faveur de l'enfance, schéma départemental de l'autonomie, schéma départemental des services aux familles, plan territorial de santé mentale, Caisse Primaire d'Assurance Maladie, Caisse d'Allocations Familiales, Mutualité Sociale Agricole, Offices HLM, Représentants des Usagers, groupement coopération santé mentale, schéma régional MJPM etc.

Une démarche d'amélioration continue de la qualité pour tous ses services.

Une présence sur l'ensemble du département avec un siège social à Tulle, des locaux à Brive et à Ussel.

Un partenariat collaboratif fort.

I-L'INSTITUTION FAMILIALE

A – L'ASSEMBLEE GENERALE

Elle est constituée de l'ensemble des associations et sections adhérentes à l'UDAF19.

L'article 6 des statuts prévoit que « les décisions de l'Assemblée Générale, soumises à des votes, sont prises par les seules associations ou sections adhérentes ».

Les Associations adhérentes à l'UDAF19 se sont réunies deux fois au cours de l'année 2024 :

○▶ Lors des l'**Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire**, le 13 juin 2024, à Malemort.

En Assemblée Générale de l'Union Nationale des Associations Familiales du 9 octobre 2021, les statuts types des Udaf ont été modifiés pour ajouter un quorum aux réunions de bureau.
Ces modifications de statuts ont été votées en Conseil d'administration de l'Udaf19 le 24 octobre 2023. L'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 juin 2024 a adopté cette modification.

Le rapport d'activité, le rapport moral ainsi que le rapport financier ont été approuvés à l'unanimité. L'Assemblée a donné quitus pour la gestion des comptes 2024 à l'unanimité.

▶ En 2024, 2 nouvelles associations ont adhéré :

Extradys et Soleil Corrézien Autisme 19.

Concernant les associations qui étaient déjà adhérentes :
19 associations perdent des adhérents.
18 associations gagnent des adhérents.
2 associations ont conservé le même nombre d'adhérents.

Il y a au total **2 729 familles adhérentes** dont 2264 votantes qui représentent **5 244 suffrages**, soit 1 famille votante en moins par rapport à 2023 et 75 suffrages en plus.

○▶ Lors de la **Conférence des Mouvements** le mars 5 mars 2024.

A cette occasion, nous avions convié tous les Présidents des associations familiales adhérentes, mais nous avions aussi invité plusieurs associations familiales non-adhérentes.

Marie Claude CARLAT a présenté le réseau Unaf et les missions et services de l'UDAF de la Corrèze. Chaque association a pu se présenter à son tour.

C'est après ce regroupement que les associations Extradys (basée à Malemort) et Soleil Autisme Corrézien 19 (basée à Brive) qui participaient à l'évènement ont décidé de nous rejoindre.

Vous trouverez les coordonnées de toutes nos associations à la fin de ce rapport.

Vous trouverez, ci-après, la liste des associations qui composent l'UDAF de la Corrèze au 31 décembre 2024, ainsi que le nombre d'adhérents et de suffrages dont elles disposent pour voter en Assemblée Générale.

Associations et mouvements	Nombre de familles adhérentes votantes en 2024	Suffrages exprimés en 2025
Association Familiale Catholique	87	348
Familles Rurales d'Albussac	10	33
Familles Rurales d'Allassac	42	90
Familles Rurales d'Argentat	58	125
Familles Rurales d'Yssandon	30	64
Familles Rurales de Beaulieu	145	323
Familles Rurales de Brignac la plaine	57	110
Relais Familles d'Objat	61	140
Familles Rurales de Larche	33	82
Familles Rurales de Lubersac	73	148
Familles Rurales de Mercœur	126	280
Familles Rurales de Monceau sur Dordogne	36	70
Familles Rurales de Saint Aulaire	67	136
Familles Rurales de Saint Privat	145	345
Familles Rurales de Treignac	29	51
Familles Rurales de Voutezac	166	352
Familles Rurales Eygurande Merlines	97	269
Familles Rurales du Plateau	69	128
Familles Rurales de St Hilaire les Courbes	10	26
Association Familiale du Pays de Tulle	23	39
Association Corrézienne des Familles	5	9
Association Familiale Protestante Café des artistes	9	34
ADMR de Bort les Orgues	23	56

ADAPEI Corrèze, Association Départementale de parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis, de la Corrèze	93	191
Enfance et Familles d'Adoption	10	29
Association Familiale Protestante Souffle de vie	41	105
Association APF France Handicap	83	163
Association Familiale de Bort les Orgues	38	76
Association Familiale de Brive	182	462
France Alzheimer Corrèze	108	210
Effet Papillon	40	117
Groupe des Aphasiques Corréziens	18	27
Le Fil des Aidants	52	101
Association les P'tits Bouts	65	235
Déléguation Corrèze de l'Union des Amis et Familles de Malades Psychiques	67	134
APAJH, Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés de la Corrèze	30	55
ENSOLIDA	10	15
Havre de Paix	8	13
LIBRAVOUS	4	8
Extradys	9	26
Soleil Corrézien Autisme 19	5	19
TOTAL	**2264**	**5244**

B – Le Conseil d'Administration et le bureau

○○▶ Le conseil d'administration est composé, au 31 décembre 2024, de **23 membres** dont 12 élus et 11 désignés par les associations et/ou fédérations adhérentes.

Les statuts prévoient en effet que le Conseil d'Administration soit composé de membres élus et de membres désignés. Chaque association peut désigner un administrateur (2 administrateurs pour les fédérations ou les associations à recrutement général) et un ou plusieurs adhérents aux associations familiales peuvent se proposer comme candidat.

Le Conseil d'Administration s'est réuni 5 fois : Le 13 février, le 29 avril, le 28 mai, le 17 octobre et le 5 décembre 2024.

○▶ Le bureau s'est réuni 2 fois : Le 17 avril et le 10 octobre 2024.

Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres, tous bénévoles, au scrutin secret, un bureau qui est composé en 2023 d'un président, d'un secrétaire et d'un secrétaire adjoint, d'un trésorier et d'un trésorier adjoint et de trois membres. L'ensemble du bureau est élu pour 2 ans. Leurs fonctions sont gratuites.

Madame CARLAT Marie Claude	Présidente	Familles Rurales de Mercœur	Elue en 2024	Sortante en 2028
Monsieur GILLE Christophe	Vice-Président	Association familiale Catholique Corrèze	Désigné	
Madame BAUBIL Anne Marie	Trésorière	Union des Familles et Amis de Personnes Malades et handicapées Psychique de la Corrèze	Désignée	
Madame LAVAL Anne laure	Trésorière Adjointe	Association familiale Catholique Corrèze	Elue en 2024	Sortante en 2028
Monsieur MIGINIAC Jean	Secrétaire Général	Association Corrézienne des Familles	Elu en 2022	Sortant en 2026
Madame EMERIT Jacqueline	Secrétaire Générale Adjointe	Association Familiale de Brive	Elue en 2022	Sortante en 2026
Monsieur ASQUIN William	Membre du bureau	Enfance et Familles d'Adoption	Elu en 2024	Sortant en 2028
Madame BELHOMME Sabine	Membre du bureau	Familles Rurales de Monceaux Sur Dordogne	Elue en 2024	Sortante en 2028
Madame COCHET Marie Françoise	Membre du bureau	Association Départementale d'Amis et de parents de Personnes Handicapées Mentales Corrèze	Elue en 2024	Sortante en 2028
Madame AID Aline	Administratrice	Soleil Corrézien Autisme 19	Désignée	
Monsieur BALLAY Alain	Administrateur	Familles Rurales d'Eygurande-Merlines	Elu en 2024	Sortant en 2028
Madame BERTRAND Francine	Administratrice	Le fil des aidants	Elue en 2024	Sortante en 2028
Monsieur CHEVRE Charles Marie	Administrateur	Association familiale Catholique Corrèze	Elu en 2022	Sortant en 2026
Madame DUCLAUX Evelyne	Administratrice	Familles de France Pays de Tulle	Elue en 2022	Sortante en 2026
Monsieur Serge KURKOWSKI	Administrateur	Association des Paralysés de France	Désigné	
Monsieur Jean Marie LAFOND	Administrateur	Le Fil des Aidants	Elu en 2024	Sortant en 2028
Madame NACRY Marie	Administratrice	Familles Rurales	Désignée	
Monsieur OTGE Jean Rémy	Administrateur	Association Familiale Protestante Café des Artistes	Désigné	
Monsieur PATIER Jean Baptiste	Administrateur	Association familiale Catholique Corrèze	Désigné	
Monsieur PINARDON Gilbert	Administrateur	Association Pour Adultes Et Jeunes handicapés	Désigné	
Monsieur BONADEI Frédéric	Administrateur	AFP Souffle de Vie	Désigné	
Monsieur VERNEDAL Bruno	Administrateur	Familles Rurales	Désigné	
Monsieur SIMONEAU Franck	Administrateur	Association Départementale d'Amis et de parents de Personnes Handicapées Mentales Corrèze	Désigné	

CA du 13 février 2024	Validation du projet de procès-verbal du 12 décembre 2023 Présentation et validation du nouveau site internet de l'UDAF19 Organisation de la Conférence des Mouvements LAEP : point après 1 mois d'activité Renouvellement de l'appel d'offre MASP
CA du 29 avril 2024	Accueil d'un nouvel administrateur Validation du projet de procès-verbal du Conseil d'Administration du 13 février 2024 Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes Validation des comptes administratifs 2023 Commission de contrôle : versement de la part de fonds spécial à la Fédération Famille de France Développement associatif : nouvelles associations contactées en vue d'agrément Assemblée Générale Elective : siège à pourvoir au Conseil d'Administration et projet de journée des administrateurs Projet Associatif 2025-2029 : restitution des travaux de la commission vie associative Point sur les services
CA du 28 mai 2024	Validation du projet de procès-verbal du Conseil d'Administration du 29 avril 2024 Validation des candidatures au Conseil d'Administration Demande d'adhésion de l'association Soleil Corrézien
CA du 17 octobre 2024	Validation du projet de Procès-Verbal du Conseil d'Administration du 28 mai 2024 Election des membres du bureau Validation des Budgets Prévisionnels 2025 et suivi de trésorerie Projet associatif 2025-2029 Assemblée Générale 2025 : choix du thème et du lieu Point litiges Point développement associatif Projet parrainage et mentorat Actualité des services
CA du 5 décembre 2024	Validation du projet de Procès-Verbal du Conseil d'Administration du 17 octobre 2024 Validation du projet associatif 2025-2029 Demande d'Agrément de l'association Extra Dys Représentations familiales : CIAS d'Uzerche et Conseil Départemental de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative. Utiliser « Contributions » pour valoriser le bénévolat Calendrier 2025 Renouvèlement des demandes d'agrément pour l'activité de gestion locative et l'ingénierie sociale Renouvellement de l'agrément du Service MJPM. Point Services Moment convivial

C – LES COMMISSIONS

COMMISSIONS INTERNES

Commission de contrôle

Référent : Monsieur Jean MIGINIAC

Membres : Madame Anne Marie BAUBIL, Madame Jacqueline EMERIT

Objet : Contrôle des listes d'adhérents des associations, de la validité des candidatures au Conseil d'Administration, des dossiers de demandes d'agrément à l'UNAF.

Commission financière

Membres : Madame Anne Marie BAUBIL, Madame Anne-Laure LAVAL, Monsieur Jean MIGINIAC

Objet : Arrêté des comptes, prévision des comptes et budget.

Commission placements

Objet : étudier les différentes options de placement dans la cadre de la gestion du patrimoine des majeurs protégés.

Commission Médaille de l'enfance et des familles

Objet : Etudie les dossiers de demande de la Médaille de l'enfance et des familles.

COMMISSIONS SPECIFIQUES

Commission CAF

Objet : Préparation du CA de la CAF et des commissions internes si besoin. Participation aux formations spécifiques de l'UNAF pour les représentants CAF.

Commission aide aux aidants

Référent : Madame CARLAT
Membres : Madame COCHET, Madame BAUBIL

Objet : Développée en lien aux actions mises en place par l'UDAF pour répondre aux besoins des aidants, participe aux travaux extérieurs.

COMMISSIONS AD'HOC

L'Objet de ces commissions est de réagir rapidement à une question d'actualité.

Commission Vie Associative

Membres : Monsieur ASQUIN Madame BERTRAND Madame CARLAT, Madame DUCLAUX, Monsieur MIGINIAC, Monsieur VERNEDAL

Objet : Elaboration du plan pour dynamiser le réseau associatif de l'UDAF (journées institutionnelles, formation, plan de communication et outils de communication), rencontre des associations adhérentes et non adhérentes, nouvelles adhésions, suivi et mise à jour du projet associatif.

Commission Enfance Parentalité

Membres : Monsieur ASQUIN, Monsieur GILLE et Monsieur OTGE

Objet : Faire remonter les besoins des familles via les associations adhérentes et les professionnels du pôle parentalité/enfance et échanger sur les réponses qui peuvent être apportées à leur problématique.

Commission Habitat Budget

Membres : Madame COCHET, Monsieur PINARDON et Monsieur VERNEDAL

Objet : Faire remonter les besoins des familles via les associations adhérentes et les professionnels du pôle Habitat/Budget et échanger sur les réponses qui peuvent être apportées à leur problématique.

Commission Espace de Rencontre à Dispositif Spécifiques

Chacune de ces commissions rend compte et soumet ses propositions à l'approbation du Conseil d'Administration. En fonction des thématiques abordées, des membres d'associations ou des partenaires sont invités à venir enrichir les échanges au sein des différentes commissions.

D – Les Engagements partenariaux

Villages des solutions

L'Udaf s'est engagée comme partenaire de deux Villages des solutions en signant une convention de partenariat avec le village de Brive et le village d'Egletons qui ouvrent en 2025.

Copil Holà

L'udaf poursuit son engagement pour le soutien aux aidants comme copilote du dispositif Holà.

Parrainage des GEM

L'Udaf est marraine des trois groupes d'entraide Mutuelle « handicap psychique » basés à Tulle, Brive et Ussel.

E – Les Representations

« L'Union Nationale des Associations Familiales (UNAF) et les Unions Départementales des Associations Familiales (UDAF)sont habilitées, sans préjudice de tous les droits et prérogatives pouvant résulter de leurs statuts, à représenter officiellement auprès des pouvoirs publics l'ensemble des familles et notamment désigner ou proposer les délégués des familles aux divers conseils, assemblées ou autres organismes institués par l'Etat, la région, le département, la commune. » Art. L211-3 du code de l'action sociale et des familles.

L'UDAF par le biais de son Conseil d'Administration et de son réseau associatif, assure le renouvellement ou la désignation de ses représentants dans les instances locales.

○▶ La Participation Institutionnelle

L'Udaf a participé à des travaux de réflexion au sein de nombreuses instances départementales, régionales et nationales.

- Schéma régional MJPM/DPF
- Groupe de travail Sécurité Routière
- Conseil d'Administration du Conseil Départemental d'Accès au Droit
- Schéma Départemental des services aux familles
- Groupes de travail dans le cadre du schéma Départemental de l'autonomie
- Schéma Départemental en faveur de l'enfance
- Comités locaux de Santé Mentale
- Groupes de travail nationaux médiation familiale et espace de rencontre (UNAF FFER FENAMEF, référentiels d'évaluations …)
- Comité de pilotage Médiation familiale et Espace de Rencontre
- PDALPDHPD
- Conseil d'Administration des Groupes d'Entraide Mutuelles (Parrainage GEM)
- Participation AG UNAF
- Assemblée Générale UDAF24
- Journées interrégionales : Unaf/Présidents/Directeurs, réunions nationales Unaf/Présidents, Unaf/Directeurs, réunions Présidents/Directeurs
- Journées Interdépartementales Unaf/ référents comptables, référents associatifs, référent développement associatif, référents communication
- Groupes de travail nationaux Médiation familiale, Espaces de Rencontre, Lire Ensemble
- Commission Droit Au Logement Opposable
- Réseau d'Ecoute et d'Appui Aux Parents : expert parentalité
- Coordination Départementale de l'action Lire et Faire Lire
- Comité de pilotage répit Sac à Dos
- Ateliers référents associatifs
- Protocole traitement des documents avec les archives départementales et versements numériques
- Réunion du groupement SIDOT sur la cyber sécurité

- Assemblée Générale groupement de coopération santé mentale
- CCAS de Tulle : Commission de coordination des aides
- Conseils de la Vie Sociale dans les établissements pour personnes handicapées
- FENAMEF/FFER (Fédération Française des Espaces de Rencontre)
- Participation à la CLIR à la préfecture.
- Groupe de travail ADAPEI soutien aux aidants
- Réseaux locaux d'aide aux aidants.
- Animation de la commission départementale parentalité des services aux familles.
- Commission des attributions des aides de la ville de Tulle
- Conseil d'Administration de la Maison de soie (dispositif départemental d'accompagnement des auteurs et victimes des violences conjugales)
- Conseil d'Administration de la Fédération Française des Espaces de Rencontres
- Rencontre avec les commissaires de justice
- Participation aux

○○► La Représentation dans les organismes publics ou parapublics

L'UDAF19 s'attache à choisir des représentants adhérents à une association familiale et impliqués.

Prestations droits des familles

- Caisse d'Allocations Familiales :
  Titulaires : Madame Marie Claude CARLAT, Messieurs Jean Baptiste PATIER, Christophe GILLE et Charles Marie CHEVRE.
  Suppléants : Madame Isabelle FIALIP et Monsieur Jean Rémy OTGE.
- Caisse Primaire d'Assurance Maladie :
  Titulaire : Monsieur William ASQUIN
  Suppléante : Madame Marie Claude CARLAT
- Mutualité Sociale Agricole :
  Monsieur Bruno VERDENAL
- Conseil Départemental d'Insertion
- ADAPAC :
  Monsieur Jean MIGINIAC
- Commission Départementale Schéma des services aux familles
- 35 représentants dans les Centres Communaux et Intercommunaux d'Action Sociale.

► Représentants dans les CCAS et les CIAS

Le département de la Corrèze compte **25** communes de plus de 1500 habitants pour lesquelles le CCAS est obligatoire. L'Udaf19 a pu désigner 23 représentants pour ces communes et a pu répondre à la sollicitation de 9 autres communes. L'Udaf est également représentée au sein de **3 CIAS** (Midi Corrézien, Argentat, Uzerche).

Soit **35 représentants** désignés au total pour les CCAS et les CIAS.

Pour chacun de ces représentants, l'adhésion à une association familiale a été vérifiée ou sollicitée le cas échéant.

Représentants des familles dans les CCAS

Logement Environnement Transport

- Office public de l'Habitat d'Egletons : Madame Marie Claude CARLAT
- Brive Habitat
- OPH Corrèze Habitat : Madame Marie Françoise COCHET
- ADIL : Monsieur Jean MIGINIAC
- Commission de coordination des actions de prévention des expulsions locatives (CCAPEX)
- Commission Départementale pour l'Amélioration de l'Habitat
- SOLIHA.

Santé Handicap Vieillesse

- Centre Hospitalier Pays d'Eygurande : Madame Anne Marie BAUBIL
- Centre Hospitalier du Pays de Tulle : Madame Marie Claude CARLAT
- Centre Hospitalier Jean Marie DAUZIER à Cornil : Madame Marie Françoise COCHET
- GCS Pôle de Santé Haute Corrèze : Monsieur Jean MIGINIAC
- Clinique Saint Germain : Madame Jacqueline EMERIT
- Centre Hospitalier d'Ussel : Madame Francine BERTRAND
- URASS Nouvelle Aquitaine
- Conférence Régionale de Santé
- Conseil d'Administration du Groupement Régional de Santé Publique
- CREAIL (Enfance et adolescence inadaptée du Limousin).
- Groupes d'entraide mutuelle troubles psychiques de Tulle, Brive et Ussel
- Centre du Glandier

Cohésion Sociale Vulnérabilités

- Conseil Départemental d'Accès au Droit

Parentalité-Enfance-Education

- Conseil de Famille
- Commission d'Agrément en vue d'Adoption
- Commission d'examen de la situation de l'enfant confié.

- Consommation Budget Economie ESS
- Jury pour la délivrance de diplômes dans le domaine funéraire
- Commission des Prix Brouilhet Marbouty (prix spécifique à la Corrèze)
- Médaille de l'enfance et de la famille.
- Commission Départementale des Transports Taxis et Voitures de petite remise Monsieur Jean MIGINIAC
- Commission locale des transports publics particuliers de personnes Monsieur Jean MIGINIAC
- Commission Départementale de la Sécurité Routière : Monsieur Jean MIGINIAC
- Commission Consultative des Services Publics Locaux

Participation aux journées nationales, régionales et départementales

- Assemblée Générale UNAF
- Assemblée Générale URAF Nouvelle Aquitaine
- Rencontre des Présidents et Directeurs UDAF
- Rencontre Directeurs UDAF /URAF
- Rencontre des référents ressources humaines
- Rencontre des référents comptabilité
- Rencontre régionale des référents associatifs
- Rencontre Inter Udaf des Chefs de service
- Webinaire des référents communication
- Webinaire des référents associatif
- Rencontre Inter région Présidents et Directeurs
- Journée des représentants dans les CAF
- Journées Médiation Familiale et Espace de Rencontre.
- Journée URAF Nouvelle Aquitaine sur l'environnement
- Bilan national Lire et Faire Lire
- Journée nationale Lire Ensemble
- Assemblées Générales de nos associations adhérentes

▶ Agenda de la Présidente

La Présidente est membre du Conseil d'administration de l'Unaf. Elle a participé à plusieurs rencontres nationales et interrégionales et participe aux travaux de l'Union Régionale des Associations Familiales Nouvelle Aquitaine.
En outre, elle représente l'UDAF aux diverses manifestations auxquelles nous sommes conviés par les associations adhérentes et les partenaires.

Elle représente également les familles dans de nombreuses instances. (Caisse d'Allocations Familiales, Caisse Primaire d'Assurance Maladie, CCAS d'Argentat, Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie de la Corrèze, Conseil de surveillance du Centre Hospitalier de Tulle, AFADIL, Commission Consultative des Services Publics Locaux, Commission d'examen de la situation de l'enfant confié, Corrèze Habitat, Commission de Médiation DALO, Commission ANAH, Comité Départemental des Transports Taxis et Voitures de "petite remise", Commission Départementale de la sécurité routière).

Elle rencontre chaque association faisant candidature d'adhésion à l'Udaf et participe à des forums.

Elle est présente à minima une demi-journée par semaine dans les locaux de l'Udaf, hors réunions de bureau, conseil d'administration et commissions, conférence des mouvements et cérémonie des vœux.

Elle rencontre également les élus. Elle leur présente les axes politiques que souhaite défendre l'Udaf de la Corrèze.

Au total, elle a assuré 381 heures de bénévolat pour représenter les familles auprès des organismes et des partenaires.

Les membres du Conseil d'Administration ont également assuré 549 heures de bénévolat pour les réunions statutaires et les commissions internes.

Hors réunions statutaires, les représentants des familles ont assuré plus de 559 heures de bénévolat hors représentations dans les CCAS/CIAS.

Les bénévoles Lire et Faire Lire ont permis des lectures auprès de 137 structures qui accueillent des enfants et les bénévoles Lire Ensemble ont offert 386 heures de lecture aux personnes vulnérables.

Les bénévoles Répit Sac à Dos ont réalisé 475 heures de présence humaine à domicile.

Soit au total : 11 906 heures de bénévolat.

II – LES SERVICES

La mise en place des services de l'UDAF répond à la troisième mission confiée à l'UDAF par l'Etat :

« gérer tout service d'intérêt familial dont les pouvoirs publics estimeront devoir lui confier la charge », *Art 3, Code de l'action Sociale et des familles.*

Les services de l'UDAF ont été mis en place en général à la demande des pouvoirs publics mais aussi en réponse à des attentes et besoins exprimés.

Ils reçoivent pour ce faire, des financements publics.

A DEMARCHE D'AMELIORATION CONTINUE DE LA QUALITE

L'UDAF s'attache à rechercher l'amélioration constante de la qualité dans le cadre d'un budget qui lui est alloué.
La démarche qualité au sein de l'UDAF de la Corrèze est endogène : « qui prend naissance à l'intérieur d'un corps, d'un organisme, d'une société, qui est dû à une cause interne ».
La démarche est partagée par l'ensemble de l'équipe d'encadrement auprès des services respectifs.

Révision des procédures

Les procédures du service MJPM sont en cours de révision. Sur l'année 2024, trois procédures ont été actualisées et une a été créé. Pour l'année 2025, le calendrier de révision est plus soutenu et permettra une révision plus large des procédures MJPM.

Au total, 157 critères vont être évalués en 2025.

L'évaluation se déroulera les 07 et 08.04.2025 :

Reconnaissance du droit des personnes et des usagers

Groupe de parole des majeurs protégés

Il est composé de 8 membres.

Il s'est réuni le 6 février 2024 et le 22 octobre 2024 afin d'aborder plusieurs thématiques :

-Echanges sur les documents et outils remis aux personnes accompagnées (RGPD, personne de confiance).
-Présentation des résultats de l'auto-évaluation interne 2023
-Présentation de la démarche d'évaluation

Trois réunions sont programmées pour 2025.

Soutien aux professionnels de l'institution

L'association s'efforce de proposer des conditons de travail optimales aux profesionnels, elle est lieu de formation et offre des posibilités d'évolution. En permettant aux professionels d'accéder à des outils adaptés pour exercer leurs fonctions, elle contribue à un meilleur accompagnement des bénéficiaires des services.

Ainsi, le travail engagé par les ressources humaines a un impact sur la qualité même des services.

B Ressources Humaines

En 2024 l'UDAF compte 83 salariés ainsi que 3 contrats aidés et 2 volontaires en mission de service civique.
Elle a accueilli 10 stagiaires (4 sur le pôle institution et services généraux, 2 aux services aux familles, 4 sur le service mandataires judiciaires à la protection des majeurs) 5 prestataires Médiation Familiale et 1 prestataire Espace de recnontre.

1.Recrutement

Sur l'année 2024, 13 postes ont été proposés à la fois en interne et en externe.

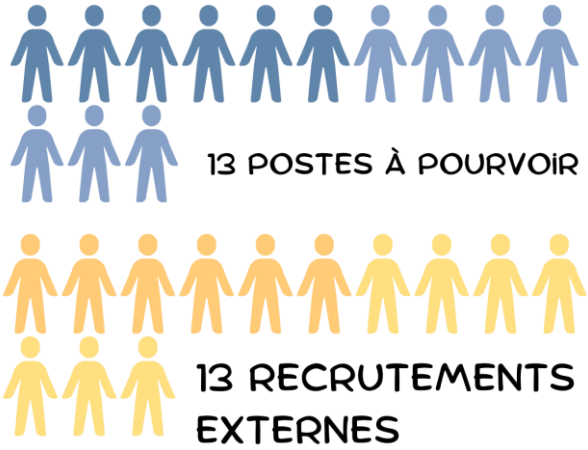

*Sont exclus de ces données, les offres d'emplois pour remplacement.

2.Clause d'insertion sociale – MASP 2

Dans le cadre du marché des MASP 2 du Conseil Départemental, une clause d'insertion sociale avait été intégré sur la durée du contrat, à hauteur de 400 heures.
Sur les 4 années, ce marché a généré 9488 h de travail au titre de l'insertion. Le volume initial prévu s'élevait à 400 h sur la durée totale (2020-2024).
L'UDAF a démontré son engagement en matière d'insertion professionnelle en prenant soin de solliciter la cellule clause du Conseil Département très régulièrement pour ses recrutements.

3.Indicateurs sociaux

Udaf Corrèze Unis pour les familles	2021	2022	2023	2024
TAUX D'ABSENTÉISME GLOBALE	11.67%	8.69%	4.66%	4.82 %
NOMBRE DE JOURS D'ABSENCE	1663	1298	902	981
TAUX ABS MALADIE	8.03%	7.79%	4.50 %	4.16 %
TAUX ABS AT	2.51%	0.09%	0%	0.05 %

Ces données sont issues de la Base de Données Économiques, Sociales et Environnementales (BDESE).

4.Espace Carrière Site Internet

Un espace « Carrière » a été ajouté sur le site internet de l'UDAF. Ce dernier intègre des éléments liés à la politique Ressources Humaines de l'Association, la présentation des différents métiers présents au sein l'UDAF, l'index égalité Femme Homme (obligation légale) et les offres d'emplois. Cela permet aux potentiels candidats de se renseigner de façon plus détaillée sur les pratiques RH de la structure.

5.Organisation de temps conviviaux

➲ PROJETS 2025

➲ Développer des évènements « Team Bulding » et des séminaires pour les salariés afin de continuer à cultiver davantage les valeurs communes.

C DIALOGUE SOCIAL ET PREVENTION DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX

L'Udaf de la Corrèze est engagée dans une démarche de dialogue social et une démarche de prévention des risques psychosociaux.

En 2024 :

- Le Comité Social et Économique s'est réuni **8 fois**, soit deux réunions de plus que l'obligation légale.
- Plusieurs évolutions en entreprise liées à la Négociation Annuelle Obligatoire ont été réalisées :
- 1 accord d'entreprise a été signé.

Des espaces de discussion au travail ont été mis en place sur l'année 2024. Quels thèmes ? et combien de participants ?

- Formations faites par service
  - Service de Protection des majeurs : 3
  - Pôle Budget : 4
  - Pôle Parentalité – Enfance : 3
  - Encadrement Direction : 2
  - Services Généraux : 2
  - Comptabilité : 1

Projets 2025 :

Sensibilisation santé des salariés avec la Ligue contre le cancer.

Travail sur les postures ergonomiques de travail sur écran

+ celles validées au plan 2025

D REGLEMENT GENERAL DE LA PROTECTION DES DONNEES SERVICES

Conformément au règlement général sur la protection des données (RGPD), entré en vigueur en mai 2018, l'Udaf de la Corrèze a procédé à la désignation de son délégué de la protection des données (Madame BEYTOUT) auprès de la CNIL.

Formation certifiante DPO avec « Ressourcial » pour mise en œuvre des registres de traitement.

En 2024, les registres de traitement de l'ensemble de la structure ont été validés.

E ENGAGEMENT DE L'UDAF19 DANS LA RESPONSABILITE SOCIALE DES ORGANISATIONS.

L'Udaf a tenu à faire apparaître cet engagement dans son projet associatif .

L'Udaf de la Corrèze mène une réflexion sur l'impact de ses différents services et actions pour les associations et les familles quant à leurs conséquences sociales et environnementales.

Elle a ainsi la volonté d'instaurer :

- Une solidarité efficiente de l'Udaf vers ses associations
- Une solidarité efficiente entre ses associations adhérentes
- Mais également une solidarité vis-à-vis d'actions menées par d'autres associations.

Elle met en œuvre les actions suivantes :

Impact environnemental de la structure :

- Procédure d'archivage afin de limiter le papier :

En salle d'archives sont stockés les cartons provenant de l'ensilage-archivage des armoires mandataires
Impact : Cela permet de fortement diminuer le stockage de papier, un traitement renforcé par voie numérique et donc une forte diminution de la consommation de papier

- Parc de véhicules adaptés afin de diminuer l'émission de Co2 : Un véhicule hybride est intégré au parc de véhicule
- Equipements des locaux afin d'engendrer des économies d'énergie
- Achats responsables en circuit court.

Responsabilité sociale :

▶ **En interne :**

- Management bienveillant, bien-être au travail : application de la charte managériale
- Partenariat fort avec INEA (de l'Association pour Adultes et Jeunes Handicapés de la Corrèze) pour favoriser l'accueil toujours plus nombreux de salariés et de stagiaires handicapés.
- Équilibre vie professionnelle, vie familiale : un accord télétravail a été élaboré
- Favoriser la formation en formation continue, l'apprentissage, les contrats de formation, favoriser les stages…

▶ **En externe :**

- Favoriser le don de matériel amorti aux associations adhérentes et caritatives
- Participation à des actions solidaires locales.

➲ PROJETS 2025

- Travailler sur la gestion des stocks et consommation de fournitures de bureaux

Politique de sensibilisation des collaborateurs aux impressions de documents strictement utiles en interne

- Poursuivre la dématérialisation des envois postaux.

Service Institution Familiale

Ce service a pour objet la mise en œuvre des obligations statutaires inhérentes au bon fonctionnement de l'institution : préparation, convocation, compte-rendu, des diverses réunions des organes qui composent l'UDAF : Assemblée Générale, Bureau et Conseil d'Administration.

Il est, de ce fait, l'interlocuteur privilégié des associations adhérentes, des représentants et des partenaires associatifs et institutionnels de l'UDAF. Le service fait le lien entre le conseil d'administration, les associations adhérentes et les différents services.

Il a ainsi pour mission de suivre et de préparer les contrôles quant au fonctionnement de l'Union :

- Suivi des associations et fédérations adhérentes (contrôle des listes d'adhérents) ;
- Préparation des nominations de nos représentants et suivi des représentations ainsi que toutes les activités utiles et nécessaires à l'accomplissement des missions de représentation de l'UDAF ;
- Préparation et rédaction du rapport d'activité ;
- Mise en œuvre et suivi du plan de développement de la vie associative ;
- Relations et soutien aux associations familiales adhérentes ;
- Organisation matérielle et administrative des réunions du Bureau, du Conseil d'Administration, de l'Assemblée Générale et des différentes commissions et groupes de travail ;
- Suivi des actions liées à la convention d'objectifs signée avec l'UNAF ;
- Fonds spécial : répartition aux associations.
- Organisation et animation des commissions internes.

➢ La vie de l'Union

L'UDAF est une union d'associations et de mouvements (nos adhérents).
Elle s'inscrit également dans un réseau de partenaires :

- Soit directement par une participation active,
- Soit par les actions menées sur le territoire, par exemple avec la Ligue de l'Enseignement pour « Lire et faire lire » ou les actions parentalité,
- Soit grâce aux services qu'elle a mis en place.

Elle favorise également des actions en commun entre ses adhérents en assurant la coordination.
Ce travail en réseau a pour objectif de collecter des données sur la vie des familles dans leur diversité pour alimenter nos travaux internes (commissions) et mieux assurer nos représentations.

L'appartenance au réseau UNAF et URAF Nouvelle Aquitaine qui permet accompagnement, mutualisation des compétences et des moyens (ex : organisation de formations communes)

➢ La fonction d'Observatoire des familles

Nos services constituent un lieu d'observation des difficultés rencontrées par les familles.

Nos représentations contribuent, elles aussi, à fournir un certain nombre d'informations sur la vie des familles en Corrèze. A titre d'exemple, afin d'apporter une réponse adaptée à des difficultés de logement l'Udaf19 a travaillé sur le projet maison relais.
Au sein des commissions « ENFANCE - PARENTALIE » et « HABITAT - BUDGET » administrateurs et techniciens font remonter les besoins des familles.

- Observatoire des familles des majeurs protégés : L'UDAF participe depuis sa mise en place par l'UNAF.
- Observatoire régional et départemental des familles : les enquêtes réalisées donnent une photographie des familles de la région avec une thématique donnée.

➢ Le développement de l'action familiale et de la vie associative

Aide aux associations

- Accueil : mise à disposition de matériel et de locaux : plusieurs associations utilisent régulièrement les salles de réunion ou de permanence. L'Udaf cède du matériel de bureautique à ses associations adhérentes lors de leur renouvellement.

Ainsi en 2024, l'Udaf a fourni :

- Aide financière : grâce à la répartition entre les associations et les fédérations adhérentes de 10% du fonds spécial.
- Gestion des listes d'adhérents : l'UDAF gère les listes d'adhérents des associations avec le logiciel ADHELIS qui a été conçu dans le respect du Code de l'Action Sociale et des Familles. Une formation pour l'utilisation de ce logiciel est proposée aux associations.
- Communication : Elle peut aussi aider à l'élaboration d'outils de communication et faciliter leur diffusion au sein du réseau et sur les réseaux sociaux.
- Formations : elle peut proposer, à la demande et selon ses compétences, des formations aux associations.

Rencontres et interpellations

- Rencontre avec le Sénat pour promouvoir les espaces de rencontre le 23 octobre 2024.
- Rencontre avec le député François Hollande
- Rencontre avec le Préfet
- Rencontre avec la DDETSPP (Feuille de Route et projet SIAO)
- Rencontre avec la DRJSCS (dialogue de gestion)

- Rencontre avec la nouvelle DSDEN
- Rencontre avec les juges des tutelles et procureurs
- Rencontre avec la DDFIP
- Rencontre avec le Conseil Départemental (harmonisation des pratiques ; famille gouvernante, financement des actions parentalité, etc) t présentation par le Conseil Départemental des actions collectives TSCB
- Rencontre avec la Cour d'Appel de Limoges
- Rencontre avec la mairie de Tulle (projet maison relais)
- Rencontre avec la CAF pour l'espace de rencontre, le développement des services aux familles, les projet parentalité et le schéma départemental des services aux familles.
- Rencontre avec la CPAM (présentation du projet ERDS)
- Rencontre avec le centre hospitalier de Tulle (préparation des sorties d'hospitalisation et le centre hospitalier de Brive (sur les besoins de l'enfance-ado et jeunes)
- Rencontre avec Corrèze Habitat pour un projet de conventionnement

- Rencontre avec le bailleur Social Polygone pour le projet Maison relais
- Rencontre avec les juges du contentieux et de la protection des TJ de Tulle et de Brive
- Rencontre avec les Juges aux Affaires Familiales des TJ de Tulle et de Brive
- Rencontre avec les Juges des Enfants au TJ de Brive
- Rencontre partenaires sur le projet de service MJPM
- Rencontre de l'ordre des avocats du barreau de Tulle et du barreau de Brive
- Rencontre avec le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation pour un projet de conventionnement
- Rencontres avec des commissaires de justice
- Rencontres avec des professionnels qualifiés contrôle CRG
- Rencontre avec Haute Corrèze Communauté pour le projet de LEAP itinérant
- URAF Nouvelle Aquitaine
- UNAF
- Rencontre avec le Conseil Départemental sur le financement de la vie partagée famille gouvernante, le projet de parrainage mentorat, la nouvelle directrice DAFSI, les services de l'ASE
- Rencontre avec Action Logement pour le déploiement de la convention
-

- Rencontre avec l'ASEAC
- Présentation de Familles Gouvernantes au CH de Brive
- Rencontre avec l'ARAVIC
- Rencontre avec la Ligue contre le cancer
- Rencontre avec le Secours populaire
- Rencontre avec le CEPHEI
- Rencontre MAS de Mercoeur
- Rencontre avec la DAC 19
- Participation à la nuit du droit
- Participation à la nuit de l'Orientation
- Rencontre avec les directeurs des établissements de la Fondation Jacques Chirac
- Rencontre avec la mairie, l'EHPAD et le Foyer de vie de Chamberet
- Fédération des Espaces de rencontres
- Rencontre avec la Ligue de l'Enseignement
- EPDA du Glandier pour un projet de fonctionnement
- Participation au groupe de travail parentalité Xantrie Val Dordogne
- Rencontre avec la Maison France Service de Vignols
- Rencontre avec les Greta de Tulle et Argentat
- Rencontre avec la Maison Heureuse
- Rencontre avec l'EHPAD de Meymac
- Rencontre avec l'association LE ROC
- Rencontre avec le Centre Hospitalier du Pays d'EYGURANDE (Echanges sur les soins psychiatriques sans consentement)
- Polaris (Information et d'échanges sur l'évolution du dispositif de formation MJPM)
- Participation à la matinée de réflexion éthique "La richesse de la pluri professionnalité"
- Assemblée générale groupement de coopération santé mentale
- Rencontre Udaf24 pour le projet maison relais et avec tous les partenaires pour modéliser le projet
- Rencontre avec l'UDAF46 (échanges de pratiques professionnelles)
- Echanges sur les pratiques des services Juridiques de l'Udaf87 et de l'Udaf19
- Rencontre avec Air de Jeu
- Participation à la Conférence des majeurs vulnérables organisée par la Maison de Justice et du Droit de Brive
- Participation au colloque sur les métamorphoses de la protection juridique
- Participation à la table ronde VIF pour présenter l'ERDS
- Rencontre avec les équipes de la SAFER
- Réunion équipe projet élargie PDALHPD
- Rencontre avec le centre habitat d'Eygurandes
- Rencontre avec le Foyer occupationnel RILHAC XAINTRIE (présentation des mesures de protection)

Gestions des représentations

L'UDAF, par le biais de son Conseil d'Administration et de son réseau associatif, assure le renouvellement ou la désignation de ses représentants dans les instances locales.

Le secrétariat du Service de la Médaille de l'enfance et de la Famille et du Prix Brouilhet Marbouty

Comme prévu dans les textes, le service de l'institution assure le secrétariat de la Commission Départementale de la Médaille de l'enfance et de la Famille présidée par le Préfet.
L'Udaf a instruit **2 dossiers en 2024** qui ont donné lieu à l'attribution de **2 médailles**.
Elle assure également le secrétariat du prix Brouilhet Marbouty, remis par le département (prix spécifique en Corrèze). Aucun dossier pour ce prix n'a été instruit en 2024.

Un réseau associatif et un projet associatif

L'UNAF et le réseau des UDAF ont démarré un chantier d'envergure : le développement associatif.

Celui-ci a pour objectif de développer la fonction des UDAF au sein des départements. Si la principale mission de l'UDAF est la représentation des familles sur son territoire, elle doit également accompagner et apporter un soutien à ses associations adhérentes.

Pour ce faire, chaque UDAF travaille sur son département au développement de l'animation de ce réseau afin d'offrir les services dont chaque association peut avoir besoin. Le développement associatif tend également à développer l'adhésion de nouvelles associations. **Ainsi, toute association familiale dont les statuts sont conformes au Code de l'Action Sociale et des Familles peut rejoindre l'UDAF en tant qu'adhérent. Elles peuvent également être membre associé.**

En favorisant le développement d'associations existantes, en facilitant la mise en place de nouvelles et en les multipliant par leur nombre et leur nature, l'UDAF renforcera son réseau et sera en capacité de porter leurs attentes et leurs besoins auprès des pouvoirs publics en proposant des solutions innovantes.

Le développement associatif est un axe fort de notre projet associatif qui a été réaffirmé pour le nouveau projet 2025-2028.

La commission vie associative s'est réunie le 9 avril et 17 septembre 2024 et le Conseil d'Administration du 5 décembre 2024 a validé le projet associatif 2025-2029.

Pour les années à venir, le conseil d'administration a également souhaité mettre en valeur l'aspect associatif (bénévolat et associations adhérentes) et Union de l'UDAF.

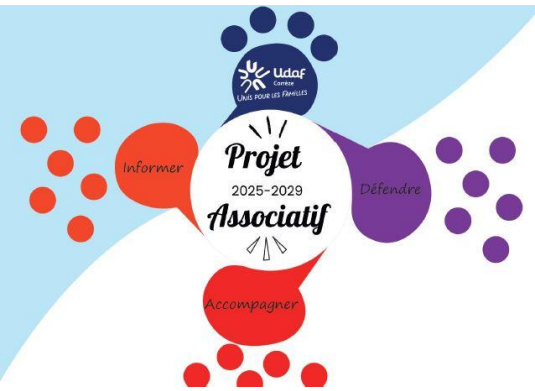

Ainsi l'accent est mis sur :
- L'appartenance au réseau UNAF et URAF Nouvelle Aquitaine
- La diversité des associations et leur mise en réseau : connaissance mutuelle et projets communs...
- L'accompagnement de ces associations
- La valorisation du bénévolat et des actions portées par les bénévoles
- L'expertise des bénévoles : expérimentés, formés et accompagnés
- La représentation de toutes les familles dans des organismes décisionnels : l'Udaf permet de donner une voix à toutes les familles. Même les plus petites associations sont entendues grâce à l'Udaf.

REPIT SAC A DOS

Offrir du temps

314 visites
pour un total de 680 heures
au domicile de 31 aidants

▶ Cette action départementale de soutien aux aidants familiaux est pilotée par l'Udaf et gratuite pour les familles.

Elle propose aux aidants de prendre quelques moments de répit pendant qu'un bénévole assure une présence humaine à domicile auprès de leur proche dépendant.

▶ Une action partenariale forte : Conseil Départemental, MSA, Instances de coordination de l'autonomie, plateformes de répit, APF France Handicap, France Alzheimer Corrèze, UNAFAM délégation Corrèze, ADAPEI, Fil des aidants, Ecoute et Soutien, Ligue Contre Le Cancer et bénévoles.

Le comité de pilotage s'est réuni le **28 juin 2024.** Outre les techniciens de l'Udaf, ont participé : une bénévole référente de l'action Répit Sac Dos, Thomas Madelmont, Responsable de Département Pilotage Action Sanitaire et Sociale de la MSA ; Madame Cécile Treille, association Ecoute et Soutien, Madame Marie Françoise COCHET, Administratrice UDAF et ADAPEI, Nelly BARRON, Présidente de France Alzheimer Corrèze et bénévole Répit Sac à Dos.

En 2024, le réseau comptait 15 bénévoles dont 2 nouvelles personnes.

Chacun de ces bénévoles s'engage à assurer des présences au domicile d'un ou plusieurs aidants à un rythme qui est défini en fonction de ses disponibilités et des besoins de l'aidant.
Ils apportent également une écoute aux aidants et à leurs proches.

Deux volontaires en mission de service civique sont également intervenues. La première jusqu'en mai 2024 et la seconde à partir de novembre 2024 (sa mission se poursuit jusqu'à fin juin 2025).

Les communes sur lesquelles nous avons pu intervenir en 2024 : Davignac, Ussel, Meymac, Varetz, Brive, Cosnac, Tulle, Poissac, Favars, Marcillac la croisille, Saint Clément, Seilhac, Chamboulive, Pierrefitte, Saint Priest de Gimel, Saint Cyr La Roche, Lapleau, Peyrissac, Reignac-Treignac, Chassagnac, Sarroux Saint Julien.

Les bénévoles ont permis d'assurer **475 heures de répit en 223 visites**, hors intervention des volontaires en mission de service civique qui ont assuré en plus **205 heures** de présence à domicile **pour 91 visites**.

Au total cela représente en 2024, 680 heures de présence à domicile au cours de 314 visites chez 31 aidants différents. L'activité est assez stable comparé à 2023 avec 2 aidants en plus qui ont pu bénéficier de Répit Sac à Dos.

▶ Accompagnement des bénévoles

● Une nouvelle bénévole a participé à la formation « nouveaux bénévoles répit sac à dos » le 5 juillet 2024 à Tulle et une autre nouvelle bénévole a fait cette même formation avec la volontaire en mission de service civique le 4 novembre 2024 à Brive.

● Cinq séances d'analyse de la pratique ont été proposées à Brive avec l'association Ecoute et Soutien comme prestataire. Jusqu'à 8 bénévoles participent à ces groupes d'échange qui sont plébiscités.

● Les bénévoles et les 2 volontaires en mission de service civique ont également pu bénéficier d'une formation proposée par l'association France Alzheimer Corrèze.

▶ Communication

- Répit Sac à Dos était présent lors des forums des associations de Chamberet, Brive et Ussel.
- Les familles sont également informées via la plateforme d'information et de soutien aux tuteurs familiaux dont la coordinatrice assure l'accueil téléphonique.
- Depuis juin 2023, la coordinatrice assure également une demie-journée de présence par mois à la **permanence de soutien aux aidants Holà**. (Halte Orientation Lien pour les Aidants).

▶ Travail partenarial

Cette activité est inscrite dans le cadre de la dynamique départementale d'aide aux aidants, ainsi que dans le schéma départemental de l'autonomie.

L'Udaf s'investit également dans le comité de pilotage de l'ADAPEI pour le développement de Holà.

Lire et Faire Lire

lire & faire lire > CORRÈZE

Donner le goût de lire

Lire et Faire Lire est une association nationale de solidarité intergénérationnelle et de lutte contre l'illettrisme par le plaisir du partage. Des bénévoles de plus 50 ans offrent des séances de lectures à des petits groupes d'enfants pour leur donner le goût de lire.

En Corrèze, l'Udaf et la ligue de l'enseignement travaillent en partenariat pour développer cette action.

L'Action en 2024

L'action comptait 150 bénévoles dont 140 font des interventions régulières (10 interviennent sur des évènements ponctuels).
137 structures dont 10 en quartiers prioritaires ont accueilli Lire et Faire Lire en 2024. 100 bénévoles interviennent sur le temps scolaire, 50 sur le temps périscolaire (pause méridienne principalement).

80 communes de moins de 3500 habitants accueillent des bénévoles Lire et Faire Lire.
On estime à 3500, le nombre d'enfants bénéficiaires.

La promotion de Lire et Faire Lire

Participation à **la foire du livre de Naves** le 10 mars 2024.
Participation aux **forums des associations** de Brive, Ussel et Chamberet.
Participation à la **foire du livre de Brive** les 8, 9 et 10 novembre 2024.
Participation à la **Nuit de la lecture**.
Participation à **Partir en Livre.**

Remise de LABEL

Une cérémonie de remise de label national « Mon interco aime Lire et Faire Lire » a eu lieu le 22 mars 2024 à Pompadour.

La journée départementale Lire et Faire Lire

Rencontres et échanges pour préparer la journée départementale organisée en partenariat avec la Ligue de l'Enseignement. Elle est prévue pour mars 2025 sur le thème « Lecture et Dyslexie ».

La participation aux évènements nationaux

Participation à un **café des coordinateurs** le 2 février 2024 en visio conférence, à la **journée des coordinateurs** Lire et Fire Lire à Paris à l'Unaf le 25 juin 2024.
Nous avons également participé au **bilan national** Lire et Faire Lire à Paris à la Bibliothèque Nationale de France les 14 et 15 novembre 2024, **avec cette année deux bénévoles qui accompagnaient les coordinatrices.**

L'accompagnement des bénévoles

Des **réunions de rentrée** ont été organisées à Varetz, Meymac et Tulle en octobre. Elles permettent de rappeler le cadre de l'action, d'accueillir les nouveaux bénévoles, de faire le point avec les anciens et de présenter les projets pour l'année scolaire à venir.
Des **formations** (développées ci-après) sont également proposées tout au long e l'année.

Vous pouvez retrouver l'action Lire et Faire Lire sur des pages dédiées Instagram et Facebook.

Lire Ensemble

Lire Ensemble est un dispositif complémentaire de l'action Lire et Faire Lire.
Il a pour objectif de permettre l'accès à la lecture pour tous, de **lutter contre l'isolement** des personnes en **situation de vulnérabilité**, de créer du **lien social** et de faire vivre la **solidarité**. Il propose une action de proximité, en s'appuyant sur un réseau de bénévoles qui anime des séances de lecture.
Les séances de lecture peuvent être proposées **à domicile** ou **dans les établissements** qui accompagnent des personnes vulnérables.

En 2024, des conventions sont signées avec 15 structures d'accueil. Les lectures ont été réalisées dans 12 structures.
Les lectures à domicile n'ont pas débuté.

La coordonnatrice a participé aux différents **groupes de travail** pilotés par l'UNAF en visio et à la **journée nationale** Lire Ensemble à Paris le 10 septembre 2024.

Dans le cas des structures accueillantes, les séances sont proposées et coconstruites avec elles afin de répondre aux besoins et spécificités des personnes accompagnées. Les bénévoles proposent des lectures à de petits groupes de résidents, de patients. Ils interviennent aussi en chambre pour des séances de lectures individuelles lorsqu'un résident ne peut pas se joindre au groupe.

En 2024, 27 bénévoles lecteurs ont permis d'offrir des séances de lecture à des personnes âgées et des personnes en situation de handicap.

Formations des bénévoles

Chaque année, l'Udaf de la Corrèze propose des formations aux bénévoles afin de les accompagner au mieux :

Dans le cadre de l'Action Répit Sac à Dos

- La formation des nouveaux bénévoles (2 formations en 2024)
- Séances d'analyse de la pratique via une professionnelle de l'Association Ecoute et Soutien. (5 séances en 2024)
- Quatre ateliers de formation des bénévoles proposés par l'Association France Alzheimer Corrèze et animés par une bénévole et la psychologue de l'association.
- L'invitation à participer à des conférences et journées thématiques ouvertes à tous.

Dans le cadre des actions de lecture Lire et faire Lire et Lire Ensemble :

- Lire aux personnes vulnérables avec Véronique Etienne de la compagnie ArT'enSoi : 2 sessions de formation de deux journées chacune « Lire aux Personnes Vulnérables » ont été organisées les 25 et 26 mars et les 3 et 4 juin 2024 pour 20 bénévoles lecteurs au total.
- Lecture et trouble du spectre de l'autisme : formation organisée le 5 juillet 2024 à Cosnac au Ripi de la Fondation Jacques Chirac
- 4 réunions d'accueil
- Découverte des albums jeunesse à la BDP au mois de mai.
- D'autres formations ont été organisées par la ligue de l'enseignement pour les bénévoles Lire et Faire Lire, ce qui représentent au total 15 modules de formation pour les lecteurs Lire et Faire Lire.

Des formations ont été proposées aux représentants des familles :

Via l'URASS Nouvelle Aquitaine, plusieurs sessions en Visio et une sur site à Limoges ont été proposées aux représentants des usagers dans les établissements de santé.

Toutes les journées thématiques organisées par l'Unaf ont également été proposées aux représentants des familles.

Communication

NEWSLETTER

Septembre 2024 | N°1

Udaf Corrèze

Unis pour les Familles

SOMMAIRE

ACTUALITÉS DES SERVICES ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

VIE INTERPROFESSIONNELLE

ACTUALITÉS URAF/UNAF

LE MOT DE LA PRÉSIDENTE

Comme vous avez pu le constater, l'activité de l'UDAF de la Corrèze, continue de se développer et maintient son cap en 2024.

Plusieurs projets sont déjà en cours de déploiement à l'heure actuelle :

- Le projet de déploiement de maison relais avance à grand pas. Le bâtiment situé sur Tulle est en cours de réhabilitation pour une livraison programmée sur la période estivale 2025.
- Le développement de nouvelles réponses aux manques de structures de soutien à la parentalité, avec notamment le lieu d'accueil enfants parents sur Tulle, en partenariat avec la ville, l'agglo, l'état, la MSA et la CAF de la Corrèze.
- La mainten de l'offre de conseiller numérique à domicile. Là aussi accompagné par l'état.
- Notre espace de rencontre élargit son champ de compétences en mettant au travail des perspectives d'ouverture d'un Espace de Rencontre à Dispositifs Spécifiques.
- Le renforcement de notre équipe d'encadrement et direction nous permettant de pouvoir accompagner toujours au plus près des besoins, nos équipes et nos bénéficiaires.

Nous accompagnons aussi de manière encore plus pragmatique les associations de notre réseau, en mutualisant certaines pratiques, mettant à disposition du matériel et des compétences pour que les projets qu'elles portent en soient facilités dans leur déploiement.

C'est avec une grande fierté que l'Union Départementale des Associations Familiales de la Corrèze vous présente la première édition de sa newsletter.

Ce nouveau moyen de communication vise à renforcer nos liens avec les professionnels du médico-social, les partenaires ainsi que les familles du département, en tenant informés des dernières actualités, des initiatives en cours, et des services proposés par l'UDAF.

Nous espérons que cette newsletter deviendra un outil précieux pour vous, en vous permettant de mieux connaître nos actions et de participer activement à la vie associative locale.

Marie Claude CARLAT

Bonne lecture

Parution de la première newsletter le 15 septembre 2024 pour une diffusion interne et externe au format papier.

Travail sur la mise en forme du projet associatif avec les membres de la commission Vie Associative.

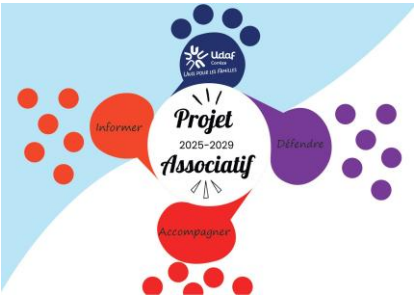

Présence sur les réseaux sociaux. En 2024, nous comptons :

232 PUBLICATIONS FACEBOOK ET LINKEDIN

16 PUBLICATIONS EN FORMAT VIDÉO FACEBOOK ET LINKEDIN

14 800 VISITES SUR LA PAGE FACEBOOK SOIT UNE HAUSSE DE 46.9 %

2 007 FOLLOWERS ACTUELLEMENT FACEBOOK ET LINKEDIN

961 1 046

1 900 INTERACTIONS SUR FACEBOOK EN HAUSSE DE 46.9 %

141 NOUVEAUX FOLLOWERS FACEBOOK SOIT UNE HAUSSE DE 17.6 %

➲ PROJETS 2025

Développement associatif

➲ Présenter et déployer le nouveau projet associatif 2025-2029
➲ Favoriser l'accueil de nouvelles composantes et renforcer l'action de ses membres.
➲ Entretiens téléphoniques et rendez-vous de la Présidente de l'Udaf19 avec les associations familiales du département qui ne sont pas encore adhérentes
➲ Participation à différents forums du département pour rencontrer les nouvelles associations, mais aussi maintenir le lien avec les adhérents.
➲ Participation renforcée aux assemblées générales de nos adhérents par la Présidente ou un administrateur
➲ Proposition de formation via le centre de formation UNAFOR qui propose des thématiques spécifiques aux associations familiales.

Répit Sac à Dos

➲ Remobilisation des bénévoles
➲ Participation aux différents forums et salons organisés dans le département
➲ Poursuite des séances d'analyse de la pratique
➲ Formation aux gestes de premiers secours
➲ Formation des nouveaux bénévoles
➲ Formation aux pathologies Alzheimer et assimilées
➲ Formation AVC avec Hémipass
➲ Recrutement d'un nouveau volontaire service civique pour assurer les missions des bénévoles en leur absence
➲ Participation à la journée AVC organisée par Hémipass

- Travail commun avec l'action Lire ensemble en direction des aidants.

Lire et Faire Lire

- Poursuite des réunions décentralisées en Haute, Moyenne et Basse Corrèze
- Renforcement de la communication auprès des structures d'accueil
- Formation des nouveaux bénévoles, choix des livres et lectures à voix haute
- Développement des goûters Lire qui associent les parents aux lectures
- Journée rencontre auteur associant enfants et bénévoles
- Sensibilisation aux handicaps des enfants.
- Renouvellement des lectures avec son et projection à la foire du livre de Brive
- Lecture commune aux résidents d'Ehpad et aux enfants au sein de l'EHPAD

Lire Ensemble

- Poursuite du recrutement de bénévoles
- Formation des bénévoles (lecture à voix haute, lectures vers des publics spécifiques)
- Communication auprès des partenaires
- Développement des lectures en EHPAD
- Développement des lectures vers d'autres organismes accueillant du public vulnérable
- Développement des lectures à domicile
- Sensibilisation aux handicaps.
- Lecture commune aux résidents d'Ehpad et aux enfants au sein de l'EHPAD.

Représentants

Proposition de formations mutualisées avec l'Uraf Nouvelle Aquitaine.

Communication

- Poursuite des publications sur les réseaux sociaux
- Présentation vidéo du métier de mandataire
- Réalisation de nouvelles plaquettes pour plusieurs services
- Mise en valeur des nouveaux arrivants à l'Udaf
- Création d'une gazette interne différente de la news letter dont nous poursuivrons les publications.
- Montage d'un film de témoignages dans le cadre des 10 ans de Répit Sac à Dos
- Nouvelle plaquette Répit Sac à Dos
- Nouvelle édition du livret de nouvelle Répit Sac à Dos
- Anniversaire des 10 ans de la médiation
- Diffusion du nouveau projet associatif

Investissement dans le soutien aux aidants familiaux

L'Udaf s'est engagée à mettre à disposition des professionnels pour assurer des ateliers à la plateforme Holà en fonction des besoins remontés.

Elle met également à disposition un professionnel pour assurer des permanences qui seront reconduites en 2025 sur la permanence de Brive.

Service Protection des majeurs

Mandat judiciaire

▶ *Ce service relève de la loi 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant le code de l'action sociale et des familles (Article 312-1 du CASF) et l'ensemble des décrets qui en découlent, la loi n°2007-308 du 5 mars 2007 portant réforme de la protection juridique des majeurs, le décret n°2008-1508 du 30 décembre 2008 portant application de la professionnalisation des mandataires judiciaires, l'arrêté de création 2010-1654 du 4 août 2010 autorisant la création (et donc la poursuite) d'un service mandataire judiciaire destiné à exercer des mesures de protection au nombre de 1345 et l'arrêté du 22 septembre 2016 de la DDCSPP portant extension d'autorisation du service mandataire judiciaire à 1681 mesures supplémentaires, soit 336 mesures supplémentaires.*

L'Udaf a mis en place ce service à la demande des pouvoirs publics. Elle est agréée en qualité de tuteur aux prestations sociales adultes avec effet au 1er novembre 1988 et a reçu, par convention du 4 octobre 1989, délégation de l'Etat pour gérer les mesures d'Etat.

Dans le cadre de la loi du 5 mars 2017, l'UDAF19 a été habilitée par l'arrêté préfectoral du 29 septembre 2010 portant autorisation de création d'un service de mandataire judiciaire à la protection des majeurs pour 1345 mesures.

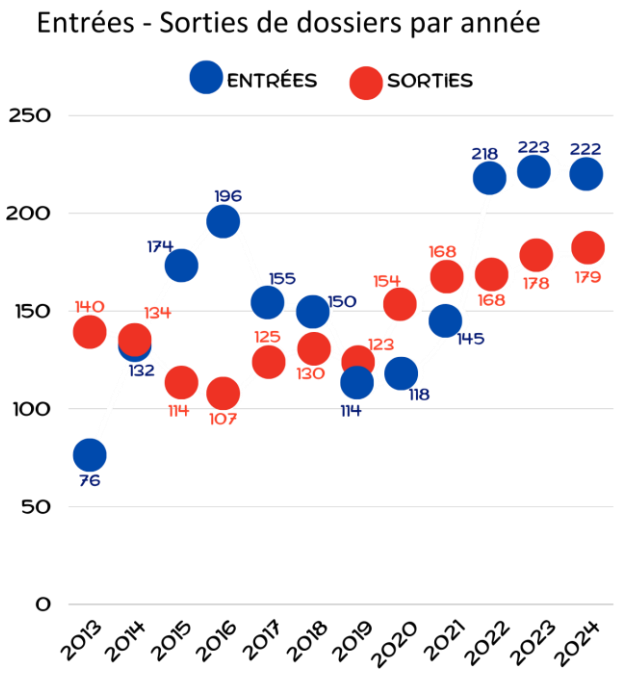

L'année 2024 a été une année complexe au niveau projection budgétaire, malgré une activité du service mandataire à la protection des majeurs toujours forte qui peut se traduire en quelques chiffres :

-1 550 mesures accompagnées au 31.12.2024 (activité en hausse de 02% par rapport à 2023),

- 222 nouvelles mesures attribuées au service sur l'année (activité similaire à 2023),

-5 903 déplacements effectués par les délégués à la protection des majeurs (visites auprès des personnes, participations aux différentes synthèses pluridisciplinaires, convocations aux audiences et auditions),

- 684 requêtes adressées aux juges des tutelles et 500 ordonnances notifiées par les tribunaux,

- 499 inventaires de patrimoine et 578 DIPM réalisés,

-92 187 courriers entrants traités et 41 210 factures réglées.

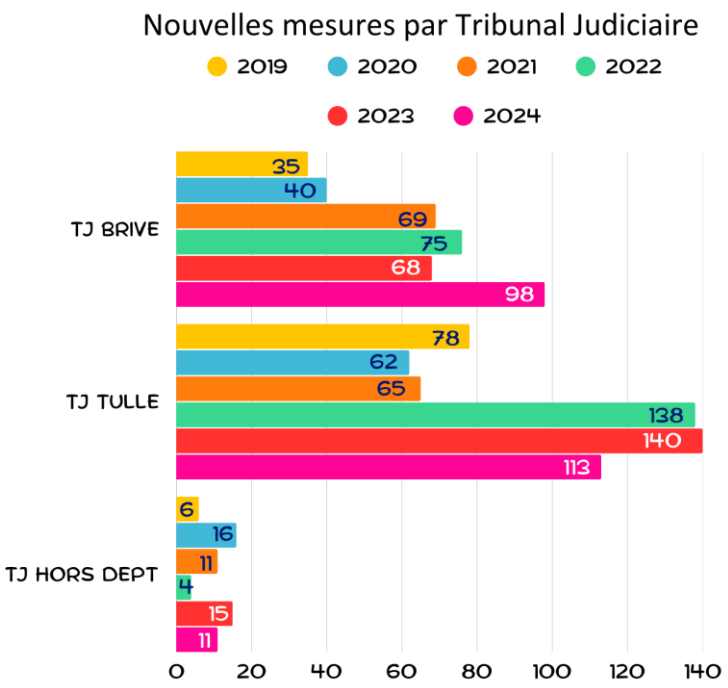

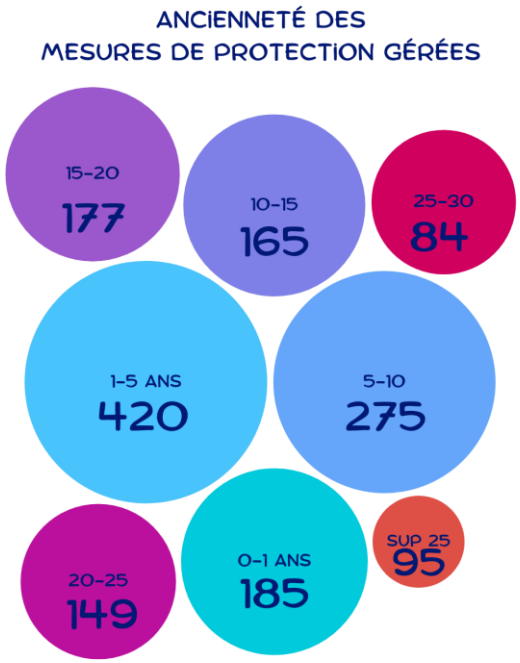

Notre service, identifié comme expert de la pratique MJPM sur le territoire départemental est aussi associé à de plus en plus d'évènements de représentations auprès des professionnels, partenaires et grand public. Cela s'est traduit par :

- **24 rencontres partenariales** visant à mieux connaître les missions de chacun (intervention lors des réunions de service et déplacements au sein de leurs structures),

- notre participation à **22 réunions des conseils de la vie sociale,** en tant que représentant élu des mandataires judiciaires à la protection des majeurs,

- **12 temps de formation et de sensibilisation** sur la protection juridique des majeurs et sur le fonctionnement de nos services à destination de professionnels d'autres secteurs et du grand public,

- Participation à **3 colloques régionaux**

- La signature de **2 nouvelles conventions de partenariat** avec des structures médico-sociales et **5 nouveaux projets de conventions pour 2025** à la suite de rencontres.

- **Une conférence** sur la protection juridique des majeurs.

Au niveau budgétaire, la parution du décret du 25 Juin 2024 déployant la prime Ségur des accords Laforcade à l'ensemble des professionnels du service avec effet rétroactif au 1er Janvier 2024, a impacté très fortement le budget annuel d'environ 117 000 euros (cent dix sept mille euros).

Les signaux faibles de nos tarificateurs ne nous confirmant pas durant l'année, et encore à ce jour, la capacité de financement dans la dotation globale de cette charge, créé une réelle incertitude structurelle.

Au niveau qualitatif, le service a commencé en 2024 son **processus d'auto-évaluation annuelle** dans l'objectif d'identifier des leviers d'actions correctives pour améliorer le service rendu. Ce processus a mobilisé certaines personnes accompagnées, membres de notre groupe d'expression, et l'ensemble de l'institution. Il en ressort les éléments suivants :

-Sensibiliser les personnes protégées sur certains de leurs droits (personne de confiance, directives anticipées…)

-Présenter au groupe d'expression des personnes accompagnées le traitement des plaintes et des réclamations ainsi que la gestion de nos évènements indésirables,

-Réinstaurer des temps d'analyse de la pratique pluriprofessionnelle favorisant une posture éthique et bientraitante,

-Sensibiliser les collaborateurs sur les nouvelles recommandations des bonnes pratiques professionnelles.

Par ailleurs, le décret du 02 Juillet 2024 prévoit que, pour le contrôle des comptes de gestion du majeur protégé, le juge des tutelles désigne un professionnel qualifié inscrit sur une liste établie par le procureur de la République. Cette organisation nouvelle a nécessité de modifier nos pratiques en interne et redéfinir des modalités non homogénéisées avec les dits professionnels qualifiés.

Notre organisation s'est vue aussi impactée en 2024, par la nécessité de changer de logiciel de comptabilité et paye, car notre ancien fournisseur ne pouvait plus assurer les mises à jour, la maintenance et les différentes évolutions sociales nécessaires à une gestion prudente et sécurisante du risque social et d'une fiabilité comptable indispensable.

Répartition des mesures au 31/12/2024

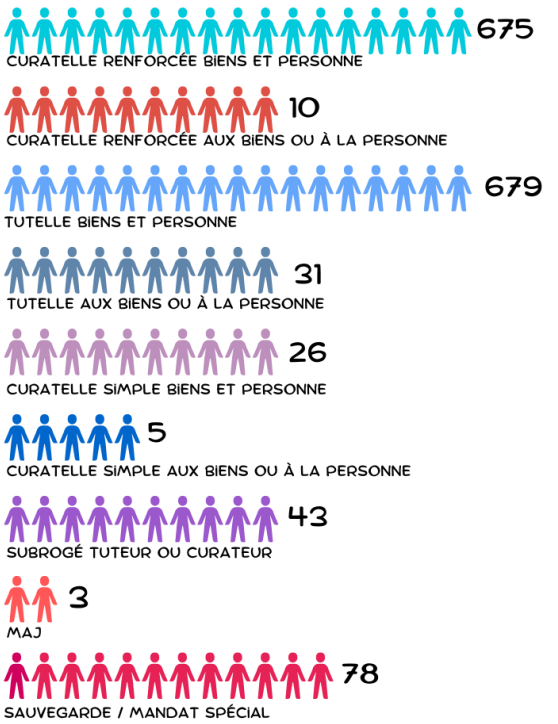

Répartition par mode de résidence

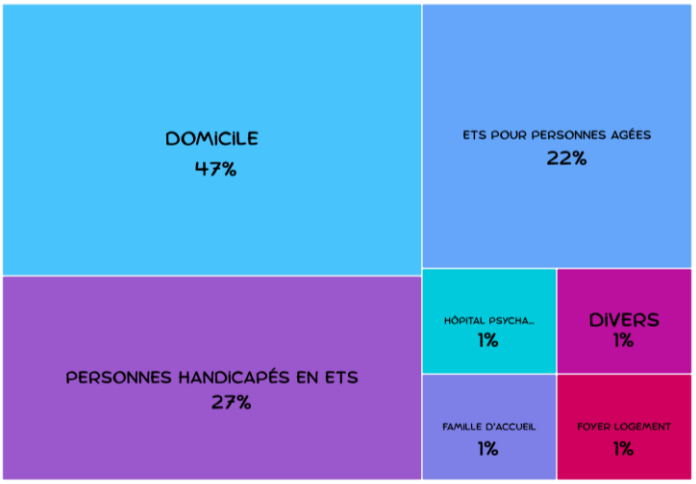

Répartition de la population protégée par territoire et par mode de résidence

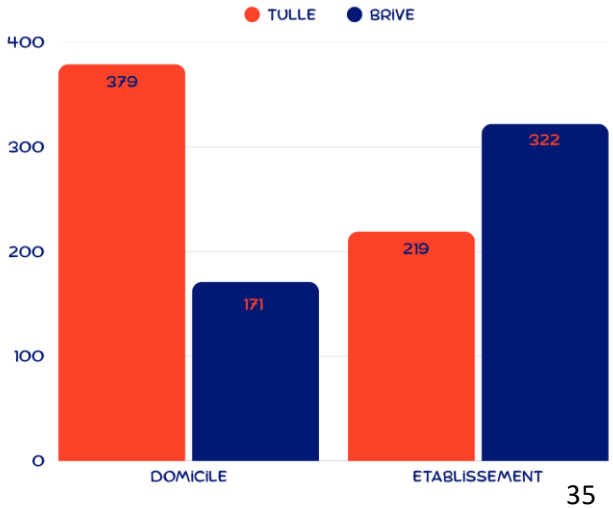

Les caractéristiques des publics accompagnés en chiffres :

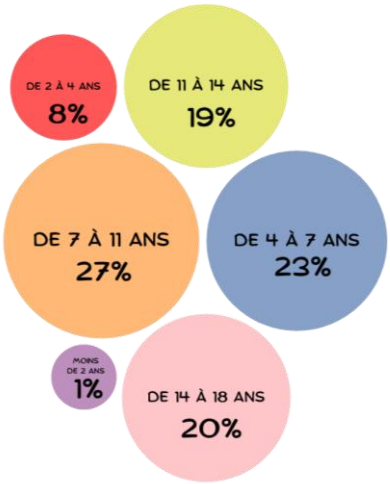

Répartition par tranche d'âge

Répartition des adultes sous protection par catégorie socio-professionnelle

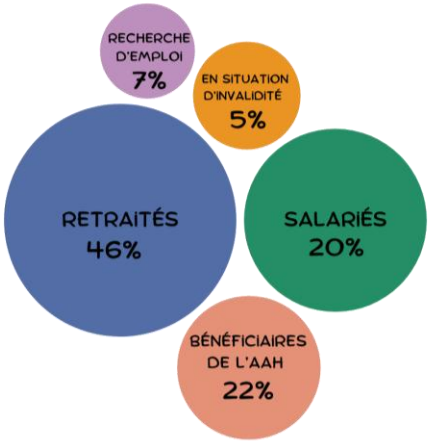

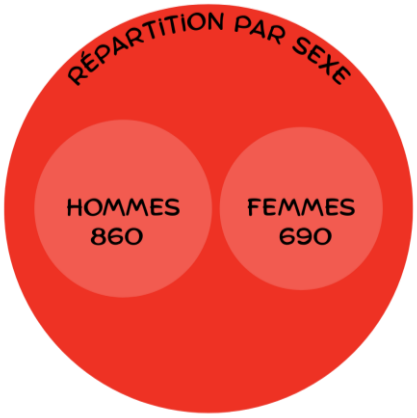

➲ PROJETS 2025

➲Evaluation du service par des évaluateurs référencés au COFRAC après la mise en application du nouveau référentiel de la Haute autorité de santé

➲Renouvellement de l'agrément autorisant l'activité du service pour les 15 prochaines années

Information et Soutien aux Tuteurs Familiaux (ISTF)

96 entretiens téléphoniques réalisés

3 informations collectives

La plateforme a pour objectif de pouvoir répondre aux questions que peuvent se poser les personnes concernant les mesures de protection et d'être un lieu d'écoute pour les tuteurs familiaux.

1 Permanence au TJ de Tulle une matinée par mois, soit **27** entretiens en 2024

Avant la mesure : Communication et information du grand public, des professionnels sociaux et médico-sociaux et des associations ou organismes et des professionnels du droit.

Pendant la mesure, auprès des tuteurs familiaux en priorité

L'accueil téléphonique (niveau 1) est assuré par l'UDAF de la Corrèze.

L'objectif principal est l'accompagnement des personnes pour mieux comprendre le périmètre et les enjeux de la mesure, soutien et accompagnement dans la réalisation de certaines tâches, évaluation de la situation, information, orientation, accompagnement à la lecture et la compréhension de l'ordonnance, aide à la rédaction, aide à l'élaboration de l'inventaire, du compte de gestion et du budget.

Depuis 2021, une convention est signée entre le Tribunal Judiciaire de Tulle, l'UDAF de la Corrèze, la MSA Services Limousin et l'office social des PEP19 ce qui permet de proposer des permanences les jeudis matin.

Le jeudi étant un jour d'audiences qui concernent l'attribution de nouvelles mesures aux familles. Ainsi, après leur entretien avec le juge, les familles peuvent directement venir s'informer sur leurs futures obligations et prendre connaissance de l'existence de la plateforme. Cette ressource leur est également transmise par le tribunal qui remet une plaquette d'information sur la plateforme à chaque entretien.

Les chiffres de ce rapport correspondent aux entretiens réalisés par l'UDAF19.

Les informations sont le plus souvent réalisées en commun. En 2024, une présentation a été proposée au RIPI de la Fondation Jacques Chirac à Ussac le 8 avril 2024 pour 11 professionnels, deux informations collectives ont également été faite par l'Udaf19 auprès des directeurs de structures de la Fondation J'acques le 10 octobre pour 12 personnes et au foyer de vie de Chamberet le 12 novembre 2024 pour 10 professionnels.

➲ PROJETS 2025

- ➲ Proposer de nouvelles réunions d'information collectives
- ➲ Poursuivre les permanences au tribunal de Tulle.

Services aux Familles

POLE BUDGET

MASP - Mesures d'Accompagnement Social Personnalisé

72 personnes accompagnées en 2024

570 visites à domicile

22 nouveaux contrats

L'activité du service

Les mesures attribuées sont bien en dessous du prévisionnel retenu lors du dernier appel d'offre. L'année 2024 s'est maintenue sur une volumétrie similaire à 2023.
En janvier 2024, nous comptions 46 dossiers pour finir à 44 en décembre 2024.

Ancienneté des mandats au 31/12/2024

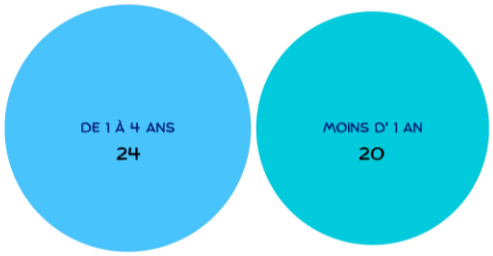

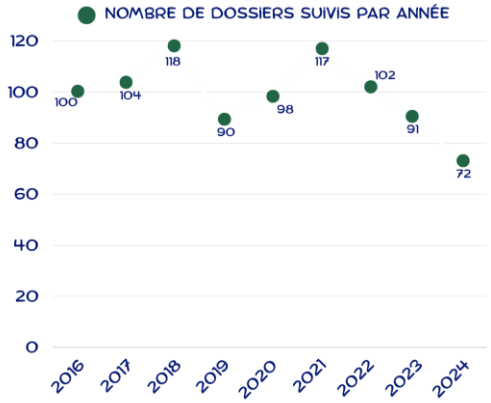

Concernant les personnes accompagnées en 2024, on peut constater :

Répartition par tranche d'âge

Répartition par sexe

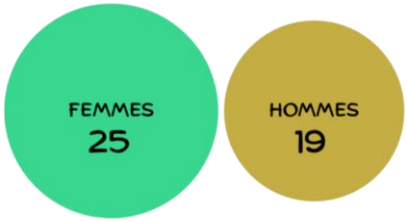

Formations réalisées en 2024

- Parcours managérial
- Formation ECONOVIE et formations dispensées par le réseau EDUCFI
- Analyse des pratiques professionnelles.

➲ PROJETS 2025

➲ Poursuite des séances d'analyse de la pratique

➲ Réactualisation des procédures MASP2

Action éducative budgétaire et Point Conseil Budget

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

BANQUE DE FRANCE
EUROSYSTÈME

67 accompagnements
98 entretiens réalisés
7 Interventions collectives

Point Conseil Budget

Le Point Conseil Budget permet d'accompagner les personnes dans la gestion de leur budget, de prévenir les situations de surendettement et de mal-endettement, et de renforcer, en cas de difficultés, l'efficacité de la procédure de surendettement, dans le cadre des commissions de surendettement des particuliers, par un accompagnement personnalisé.

Le service est gratuit pour le public.

Les missions des Points Conseil Budget sont les suivantes :

- Repérer les situations de fragilité budgétaire et détecter le plus en amont possible des publics touchés par des difficultés pouvant avoir un impact financier
- Mettre en place un accueil non stigmatisant qui favorise l'accessibilité au plus grand nombre, notamment par le biais d'un accueil dématérialisé et d'actions hors-les-murs ;
- Offrir un conseil ou une orientation de manière personnalisée, gratuite et confidentielle, à toute personne qui le sollicite pour des questions relatives à la gestion de leur budget (y compris des personnes qui ne sont pas en situation de précarité) ;
- Réaliser un diagnostic complet de la situation avec la personne et formuler une (des) préconisation(s) ;
- Accompagner les personnes en difficultés financières, et le cas échéant les personnes surendettées pendant et après la procédure de surendettement, pour les aider à stabiliser leur budget au cours des mois suivants ;
- Informer et conseiller le public en matière de gestion budgétaire et financière, notamment en organisant des sessions collectives de sensibilisation et d'accompagnement (ces sessions peuvent être organisées en interne ou externalisées).

Les Points Conseil Budget fonctionnent sur la base de deux agréments :

Un agrément pour les zones urbaines qui permet de proposer des entretiens à Tulle, Brive et Ussel.

Un agrément pour intervenir dans les Maisons France Service ce qui a permet d'offrir des permanences à Corrèze, Brive-Tujac, Chamberêt et Bugeat.

La majorité des demandes concernent des dossiers de surendettement.

Accompagnement Educatif Budgétaire

11 personnes accompagnées après orientation par Action Logement

L'AEB est mise en œuvre par ACTION LOGEMENT qui délègue l'exercice de cette mission à l'UDAF de la Corrèze, dans le cadre d'une convention annuelle.

Dans le cadre d'action logement, l'AEB est une mesure d'accompagnement social au profit des demandeurs du Fonds Solidarité Logement axée prioritairement sur la gestion du budget.

Cette mesure a pour objectif de sécuriser l'entrée dans un logement ou le maintien dans les lieux. Elle vise la valorisation et l'appropriation de compétences par les familles leur permettant d'accéder à leurs droits, de prévenir et/ou gérer les difficultés de leur vie quotidienne.

Mission d'accompagnement social

Les objectifs principaux sont :

- Recherche de l'équilibre budgétaire/maîtrise du budget
- Préparation du plan de surendettement si besoin
- Prévention des expulsions, médiation de dettes locatives
- Recherche de logement
- Mise à l'abri des personnes victimes de violences intra-familiales
- Évaluations régulières.

➲ PROJETS 2025

- ➲ Déploiement des Conventions « Prévention des expulsions locatives » avec les bailleurs sociaux
- ➲ Candidature au renouvellement du label UDAF.

Accompagnement Vers et Dans le Logement (AVDL)

Nouvel accompagnement déployé en novembre 2024

Ce dispositif propose un accompagnement pour aider les ménages à s'insérer durablement dans un logement. Cet accompagnement est personnalisé et adapté aux besoins de chacun, afin de favoriser l'accès et le maintien dans un habitat stable.

Il permet :

- ➲ D'évaluer les besoins et élaborer un projet logement sur mesure,
- ➲ De préparer à la recherche et à l'occupation d'un logement,
- ➲ D'aider à la gestion administrative et financière pour assurer une installation sereine,
- ➲ De prévenir les conflits et maintenir le lien social,

▸ Le service propose trois niveaux d'accompagnement selon les besoins :

- ➲ Diagnostic Logement (2 mois) : Évaluation des besoins et définition d'un projet adapté
- ➲ Accompagnement Vers le Logement (6 mois) : Soutien dans la recherche et l'installation
- ➲ Accompagnement Dans le Logement (6 mois) : Aide à la gestion et à la stabilisation

Toute personne en difficulté d'accès ou de maintien dans un logement, **identifiée par le secteur social**, et disposant de faibles ressources en raison de sa situation sociale, de son âge, de son handicap ou de sa santé peut accéder au service après une demande d'accompagnement via le SIAO, un passage en commission, suivi d'un entretien avec l'UDAF et le Tribunal Judiciaire.

➲ PROJETS 2025

Augmenter le nombre d'accompagnements dispensés.

ENFANCE PARENTALITE

Médiation Familiale

580
Entretiens réalisés
Dont 273
séances de médiation

42 interventions
collectives pour 391
personnes

227 familles
accompagnées
sur l'année

- 2,1 ETP contractualisés dans la convention de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Corrèze
- 1 médiatrice familiale en cours de formation salariée et 3 médiatrices familiales prestataires
- Lieux d'accueil fixes pour les familles : Ussel, Tulle et Brive-la-Gaillarde.

Les délais de prise en compte de la demande avoisinent les trois semaines et le service offre la possibilité d'utiliser le moyen de visioconférence pour les personnes qui ne pourraient se déplacer ou très éloignées.

On constate que :

- Les protocoles de remise en lien touchent autant de pères que de mères. L'arrivée d'un beau-parent est souvent un facteur de rupture de lien parent-enfant lorsque le parent ne prend pas forcément conscience de ce que la situation peut générer chez l'enfant.

- Les parents appellent le service de médiation pour du conseil lorsqu'un enfant ne veut pas voir l'autre parent.

- Davantage de situations de recompositions qui sont un échec, avec des séparations successives → enfants en sur-adaptation dont sa place est mise à mal par une succession de ruptures.

- Cloisonnement des pratiques éducatives « je ne veux pas savoir ce qui se passe chez l'autre » et incohérences éducatives.

▶ Formation des médiatrices familiales

● 28h réparties sur 4 jours d'analyse de la pratique ont été suivies par les médiatrices familiales à Cahors avec l'intervention d'un formateur titulaire d'un DEMF.

▶ Travail partenarial

En 2024, le partenariat a été relancé avec les SPIP, l'ASEAC et l'Education Nationale, menant à des conventions de partenariat signées ou en cours.

Le travail avec le Conseil Départemental est toujours actif pour pouvoir informer les équipes des différents services des évolutions de notre service.

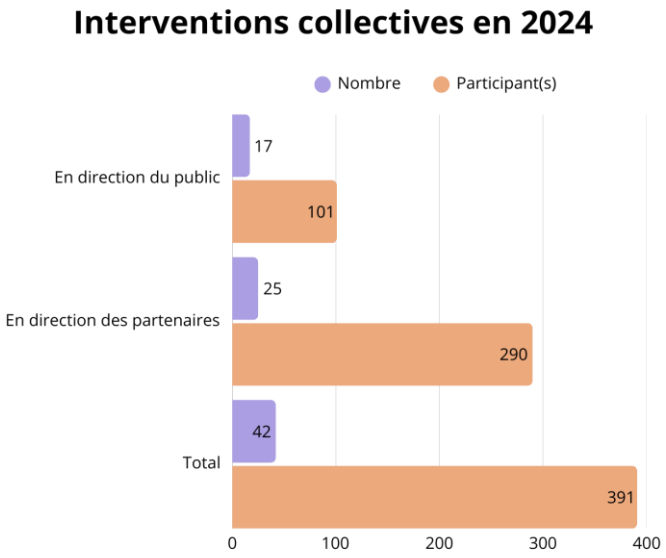

➲ PROJETS 2025

➲ Poursuite de la campagne de communication pour faire connaitre la médiation familiale au grand public (parution dans la presse, campagne d'affichage, rencontres partenariales, etc.)
➲ Développement de nouveaux partenariats
➲ Développement de la médiation aidants/aidés.

Espace de Rencontre Le Lien

L'espace de rencontre est un lieu favorisant le maintien des relations, la prise ou la reprise de contact entre l'enfant et un de ses parents ou tiers. Il est ouvert depuis août 1998.
Ce service est organisé au sein du pôle famille et composé d'un responsable de service, une secrétaire, sept accueillantes en espace de rencontre contractualisées dans la convention de financement avec la Caisse d'allocations familiales de la Corrèze et s'appuie sur :

- 3 lieux d'accueil fixes pour les familles à Ussel (ACM les Genêts), Tulle (Ecole Joliot Curie) et Brive/Malemort (IME Puymaret).
- 13 accueillant(e)s dont les qualifications respectent le référentiel CAF et permettent une diversité des expertises et regards sur les situations (éducatrice de jeunes enfants, psychomotricienne, sage-femme, BP JEPS, assistante sociale, psychologue, infirmier psychiatrique, etc.)
- Les délais de prise en compte entre la réception du jugement et le rendez-vous de mise en place avoisinent un mois.

Un travail a été mené toute l'année sur le nouveau référentiel national afin :

➲ d'élaborer d'une nouvelle organisation du service plus cohérente suite à l'augmentation volumétrique de l'activité et de l'équipe,
➲ de mettre en œuvre du projet d'Espace de rencontre à dispositifs spécifiques,
➲ d'engager un travail partenarial avec les Magistrats, les services de la protection de l'enfance et les associations prenant en charge les victimes de violences conjugales.

L'activité en 2024

184
nouveaux dossiers
202
enfants présents
au 31 décembre 2024

1173
Visites
Programmées

83 %
des visiteurs sont des pères.

▶ Typologie des situations de l'année 2024

La plus grosse activité provient des ordonnances des Juges aux Affaires Familiales de Brive (53%) et Tulle (40%).

La plupart des jugements indiquent une date de fin de mesure ce qui permet d'assurer un roulement dans l'accueil des familles.

- 83 % des visiteurs sont des pères (125 pères et 19 mères).
- Seuls 4 dossiers concernent des visites pour des grands-parents.
- Les données sont quasiment identiques depuis 2020.

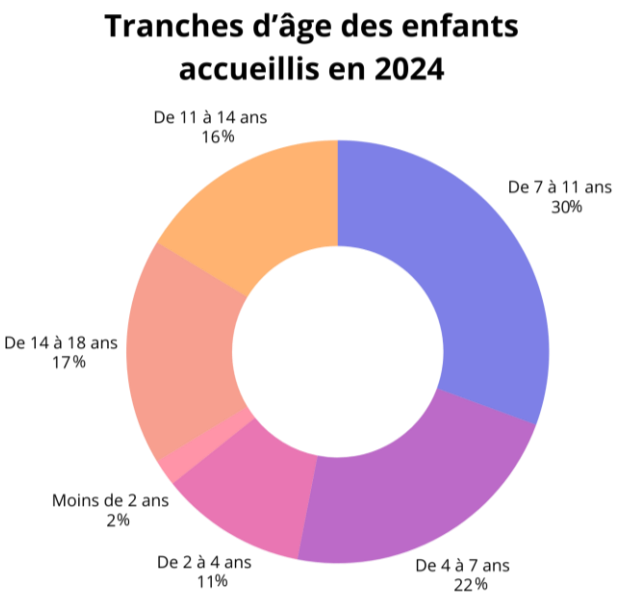

▶ Travail partenarial

Des rencontres régulières sont organisées avec les Magistrats de Tulle, Brive et de la Cour d'Appel de Limoges.

L'Espace de rencontre est systématiquement présenté aux partenaires qui travaillent avec les familles lors de différentes rencontres partenariales.

▶ Focus sur l'Espace de rencontre à dispositifs spécifiques

<u>Il a été mis en place en septembre 2024</u>

Cet accueil propose un accompagnement renforcé sur le site de Brive/Malemort dans un premier temps.

4 situations conventionnelles (sur proposition de l'équipe) ont été orientées vers l'ERDS pour divers besoins : parent victime de trouble psychiatrique (1), violences intrafamiliales (2) et étayage éducatif (1)

4 situations pour 4 enfants soit 17 droits de visite réalisés

2 situations ont pu évoluer vers l'espace de rencontre collectif grâce à l'amélioration des relations parents-enfants

2 situations se sont interrompues (arrêt après les absences du parent visiteur pour l'une et terme de la décision de justice pour l'autre)

➲ PROJETS 2025

- Développement de l'Espace de Rencontre à dispositifs spécifiques
- Conforter la transversalité des prises en charge entre le service de médiation familiale et l'Espace de rencontre
- Continuer le travail partenarial avec les magistrats grâce à l'organisation de temps d'échanges et de visites des espaces de rencontre (sans présence des familles).
- Formation « intervenir en Espace de rencontre » pour les nouveaux salariés

Actions Parentalité

GROUPES DE PAROLE AUTOUR DE LA SEPARATION CONJUGALE

En 2024, **1** groupe de parents séparés

Cette action est destinée à tout parent qui manifeste, après une séparation de couple, des signes réactionnels (état dépressif, trouble du sommeil, perte de confiance en soi, comportements compulsifs : agressivité, achats compulsifs, etc.) qui se répercutent sur leurs compétences parentales. Elle se veut une forme de soutien à la parentalité et de soutien à l'individu pour une réadaptation dans sa nouvelle configuration de vie après séparation.

Chacun des six ateliers vient aborder un thème spécifique de manière ludique.

Les orientations des participants se fait suite à une médiation qui ne s'est pas engagée ou qui est terminée mais pour laquelle il a été constaté une difficulté à passer le cap de la séparation, et par le bouche à oreille.

PARCOURS DE RELIANCE

31 parcours de reliance « séparation »

11 parcours de reliance « 1000 étoiles enfants »

Au total : 42 parcours pour 54 enfants de 4 à 18 ans

Nous distinguons 2 types de parcours :

- Parcours de Reliance « séparation » à destination des enfants
- Parcours « 1000 étoiles » à destination des enfants.

Le parcours de Reliance a pour vocation de soutenir les enfants (de manière collective ou individuelle) qui ont changé de comportement depuis la séparation de leurs parents ou après le décès d'un parent (parcours milles étoiles).

Le parcours de Reliance est un programme de soutien thérapeutique qui apporte une réponse rapide pour faire baisser les symptômes de souffrance et apaiser les familles. Il a plusieurs objectifs :

- Mobiliser le processus naturel d'intégration des pertes,
- Stimuler la création des liens sains avec soi, les autres et la vie,
- Éveiller les ressources de l'enfant, de sa famille et de son entourage,
- Permettre à l'enfant de faire un apprentissage émotionnel et cognitif sur lui-même,
- Prévenir et identifier les possibles complications pour réorienter vers les professionnels adéquats.

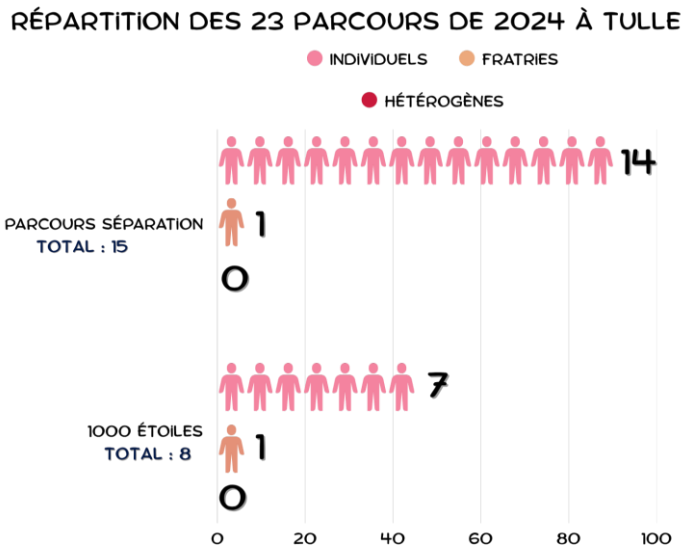

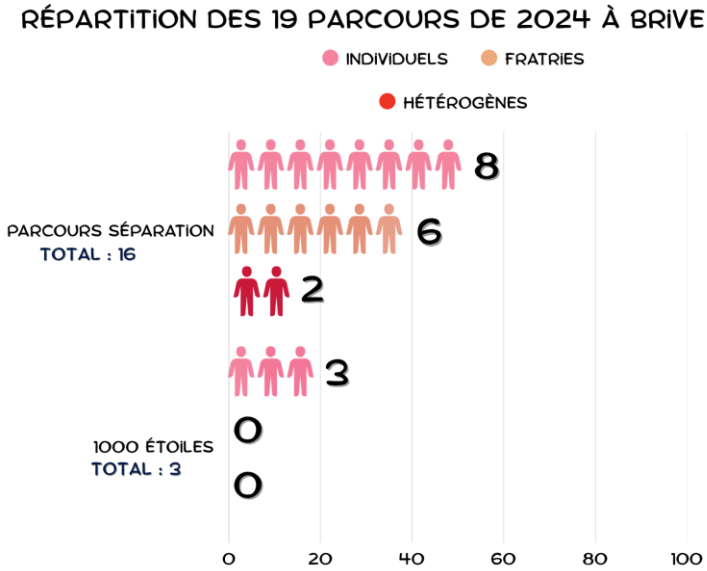

En 2024, les parcours ont été orientés par :

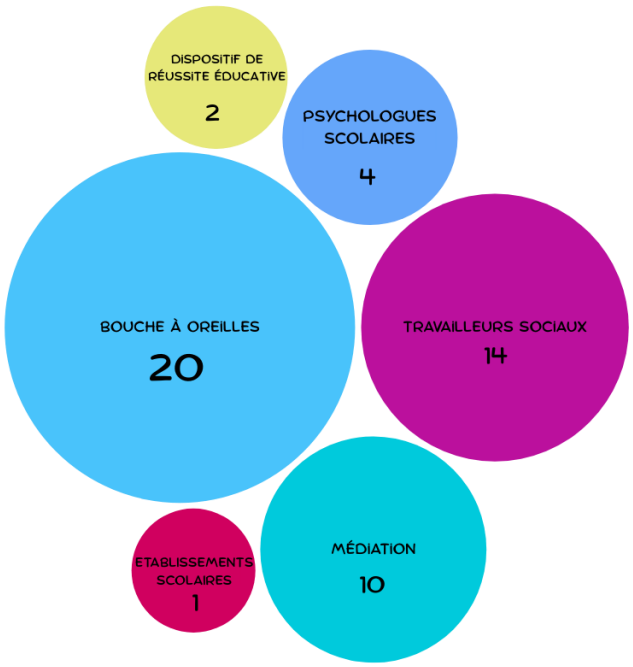

Il s'agit d'un **programme en 6 étapes** pour aider les enfants et adolescents à s'adapter à leur nouvelle configuration familiale.
Les séances durent entre 1h30 et 2 heures. Il aide les enfants à installer de nouveaux repères dans leurs vies et à en renouer les fils. De plus, il évite l'évolution possible des signes de souffrance en pathologie physiques ou mentales à plus long terme.
Cela commence par un **entretien préalable avec le ou les parents**. Cela se termine par un **bilan final**, 6 semaines après la dernière séance avec l'enfant.
En plus du premier et du dernier entretien, le parcours contient 5 ateliers, chacun construit autour d'un thème.

Le coût réel d'un parcours, en 2023, est évalué à 420 euros par enfant/médiatrice. Lorsque le parcours est effectué par deux médiatrices (plus de 4 enfants), le parcours coûte 840 euros par enfant.
Le tarif payé par les familles suit le même barème que pour la médiation familiale (à savoir de 5€ à 20€ maximum par séance, selon le quotient familial CAF).

Les enfants accompagnés ont fait remonter la plupart des signes de souffrances suivants : colère, agressivité, peur de l'abandon, peur de perdre l'amour des parents, anxiété, irritabilité, agitation.
Les bilans de fin de parcours concluent tous à une diminution de ces signes, dans des proportions différentes selon les enfants.

La formation aux parcours de reliance, organisée par Astr'ame en 2023, a permis de former de nouveaux professionnels du département de la Corrèze aux parcours de reliance « séparation ». Pour répondre aux demandes, deux professionnels formés lors de cette session sont conventionnés depuis 2024 avec l'UDAF19 lorsque les médiatrices sont ponctuellement limitées pour prendre en charge de nouveaux parcours.

➲ PROJETS 2025

➲ Campagne d'information auprès des professionnels ainsi qu'un conventionnement avec l'Education Nationale
➲ Maintenir une activité de 60 enfants accompagnés en 2025 et continuer d'accompagner ponctuellement des adultes (particulièrement sur le Parcours milles étoiles).

L'Adoption, parlons-en

4 entretiens réalisés

Cette action permet de rompre l'isolement d'enfants adoptés ou de parents actuels ou en devenir concernant les spécificités de la filiation adoptive, et leur permettre d'avoir accès à un espace de parole et d'écoute dans un délai rapide.

Les objectifs sont de donner l'accès à l'information au plus grand nombre et proposer un accompagnement spécifique si besoin. Les entretiens avec les professionnels peuvent être dispensés sur l'ensemble du territoire en bénéficiant des permanences à Tulle, Brive et Ussel notamment dont dispose l'UDAF.
Le but de cette action est de :

- Accompagner les familles en proposant des entretiens gratuits avec une psychologue, un médiateur familial ou autre.
- Mettre à disposition des espaces collectifs s'ils le souhaitent pour créer un groupe d'échange.

Les parents qui prennent contact directement avec le service, sont relais de l'information auprès d'autres parents concernés par cette spécificité. Le fonctionnement de pair à pair permet une mobilisation des familles plus adéquate qu'une communication grand public. En effet, leur crainte est le regard institutionnel porté sur leur difficulté, après avoir reçu l'agrément « adoption ».

Toit du Lien

1 famille bénéficiaire en 2024

« Le toit du lien » est un lieu mis en place pour les parents bénéficiant d'un droit de visite à l'espace de rencontre « Le Lien », lieu neutre de rencontre parents/enfants.
Dispositif de transition, il met à disposition un hébergement, pour partager un temps supplémentaire auprès de son enfant afin de consolider les liens et profiter de moments privilégiés dans un cadre calme et apaisant.
Le profil des familles ciblées est divers, mais a pour caractéristique commune de constituer des parents qui veulent élargir leurs droits de visite afin qu'ils puissent se dérouler à terme à leur domicile. Il peut s'agir d'un parent avec une fratrie ou d'un seul enfant.

Par conséquent, le toit du lien est un tremplin pour tester leur parentalité et a pour objectifs de :

- Lever le frein au maintien des liens familiaux que représente l'éloignement géographique.
- Favoriser la reprise des fonctions parentales de manière autonome.
- Laisser au parent visiteur la possibilité de pouvoir d'éprouver dans ses fonctions parentales sur tous les actes du quotidien dans un cadre neutre et sécurisé.
- Valoriser les compétences des familles.

De manière concrète, la mise en œuvre s'organise de la façon suivante :

- Remise de l'enfant au parent visiteur entre 16h00 et 18h00 à l'UDAF19 à Tulle ;
- Accompagnement des bénéficiaires sur le site d'hébergement. Le parent fournit l'alimentation (une cuisine est à disposition), les draps et possède un véhicule ;
- L'astreinte téléphonique est assurée par la psychologue de l'espace de rencontre pour étayer le parent en cas de besoin.
- Restitution et bilan au sein de l'espace de rencontre le lendemain à 17h00 ;
- En cas de difficultés, le parent hébergeant s'engage à rester disponible pour que l'accueillant d'astreinte lui ramène l'enfant à domicile.

PROJETS 2025

- Poursuite du recours à l'AirBnb
- Accroitre le nombre de nuitées et atteindre entre 6 et 8 familles.

Lieu d'accueil Enfant Parent (LAEP)

Confidentiel
Anonyme
Accessible Gratuit
Sans inscription
préalable

88 séances réalisées pour **366** enfants

- Le service a été ouvert le 8 janvier 2024
- Le fonctionnement du LAEP

Le LAEP est soumis au référentiel établi par la CNAF. Les principes fondateurs définissent le cadre d'accueil de tous les LAEP. La participation est basée sur le volontariat, l'anonymat, la confidentialité. Les enfants sont sous la responsabilité de l'adulte référent durant toute la durée de l'accueil.

De fait, la fréquentation des familles repose sur la libre adhésion, sans aucune inscription au préalable. Les familles sont libres d'aller et venir quand elles le souhaitent.

La gratuité des LAEP a pour fondement le principe de liberté de participation. En effet, les familles peuvent, si elles le souhaitent, apporter gâteaux, café ou autre. Cette absence de contrainte financière pour les familles permet de préserver l'ouverture à tous les milieux sociaux.

Le local se situe au siège de l'Udaf, idéalement plein cœur de ville. Il permet ainsi une accessibilité facilitée au public ciblé et il est doté d'un ascenseur. En plus de l'espace cloisonné, un Open Space pourra être proposé pour accueillir différemment et de manière plus adaptée selon les besoins des enfants et parents.

Les accueillants disposent de compétences dans les domaines de la parentalité et de la petite enfance.

Le LAEP est ouvert aux familles **les lundis de 15h30 à 18h et les mercredis de 9h30 à 12h** soit deux créneaux de 2h30 par semaine en dehors des périodes de fermeture annuelle qui ont permis 88 séances sur l'année 2024.

Trois accueillantes formées en 2024 interviennent au LAEP pour accueillir les familles. Elles sont minimum deux à chaque séance.

Du matériel et mobilier adapté à l'accueil d'enfants et de parents a été acheté et permet d'offrir un accueil chaleureux, diversifié et ludique pour ce public.

L'ensemble des séances prévues ont été réalisées et le service a accueilli des familles sur la quasi totalité des séances proposées.

Une campagne de communication aux partenaires et au grand public a pu être réalisée via du mailing, la publication d'un article dans le journal, la distribution de flyer et la communication sur les réseaux sociaux.

Nous touchons des publics divers sur ces deux demi-journées, en particulier le lundi, pour des familles dont le parent accompagnant ne travaille pas.

Sur 72 enfants accueillis sur l'année :

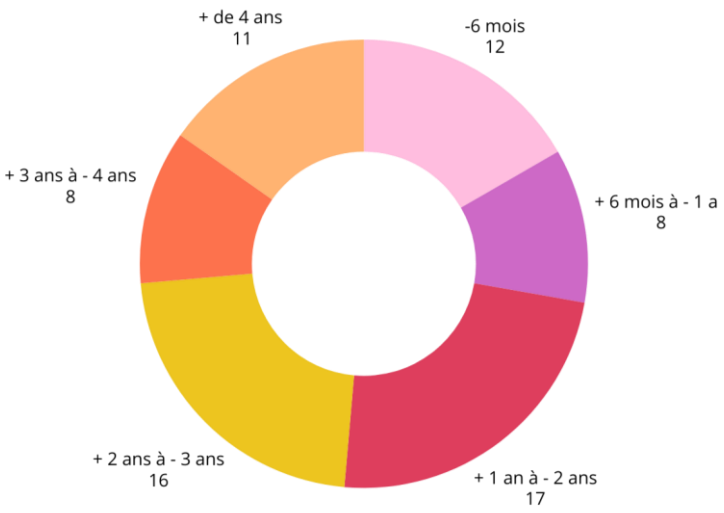

Le LAEP Graines d'Etoiles 19 a connu une fréquentation intéressante pour sa première année d'existence, avec un coup d'accélérateur permis par les articles de presse publiés en début d'année 2024 à l'attention du grand public. Les publics accueillis sont socialement mixtes et bien que les mères soient les accompagnants les plus représentés, les pères sont également présents. Une majorité des familles accueillies revient plus d'une fois au LAEP.

En termes d'enfants accueillis, le public est également mixte, avec une prévalence plus grande de la tranche d'âge 0-3 ans. Nous avons accueilli environ 3 enfants atteint de handicap (TSA).

Répartition mensuelle de la fréquentation du LAEP

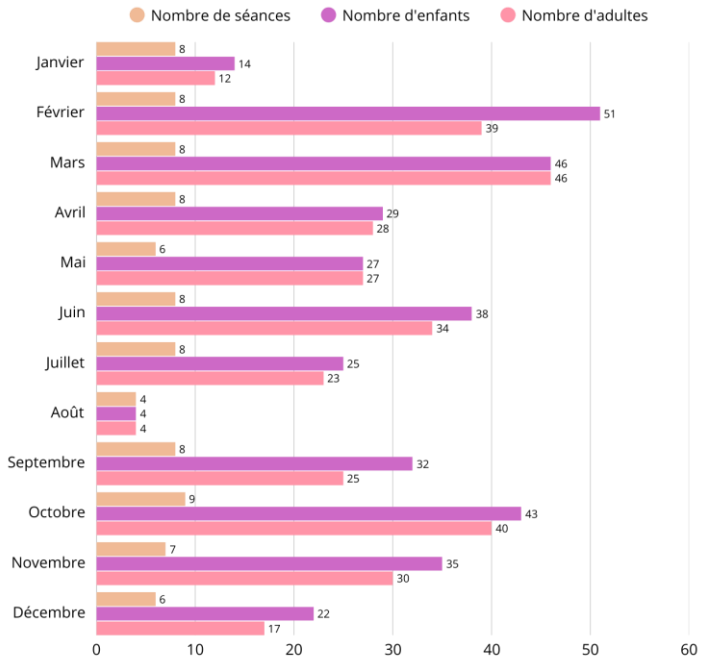

Nombre d'accompagnant accueillis en 2024

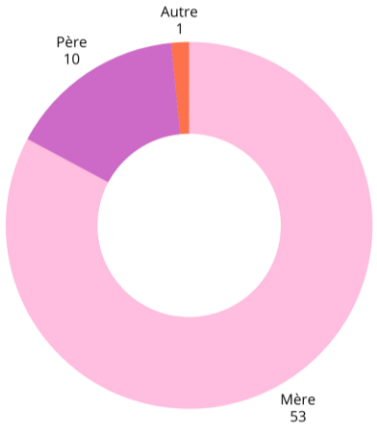

➲ Accompagnent des équipes :

En 2024 ont eu lieu 4 séances d'1h30 et une séance bilan de 2h d'analyse de la pratique pour l'équipe, soit au total 8 heures d'analyse de la pratique pour l'ensemble des trois accueillantes LAEP, présentes à chaque séance.

L'ensemble des accueillantes LAEP ont assisté à la formation initiale obligatoire "accueillir en LAEP" et deux d'entre elles ont pu suivre un module renforcé sur "l'écoute".

➲ PROJETS 2025

➲ Campagne d'information auprès des professionnels ainsi qu'un conventionnement avec l'Education Nationale
➲ Maintenir une activité de 60 enfants accompagnés en 2025 et continuer d'accompagner ponctuellement des adultes (particulièrement sur le Parcours milles étoiles).
➲Renforcer l'effectif de l'équipe avec des bénévoles formés, et développer des actions ciblées répondant aux besoins des familles en marge des temps d'accueil LAEP.
➲ Evaluer la possibilité de développer le LAEP en itinérance de l'Agglo de Tulle ou la possibilité de répondre à des besoins en LAEP sur d'autres territoires du département.

Action numérique à domicile

3 ateliers
pour **18** personnes
307 accompagnements individuels

L'UDAF 19 accompagne, à domicile, les personnes dans l'utilisation des outils numériques

L'Udaf19 a choisi de proposer un accompagnement aux outils numériques personnalisé et à domicile. Ce dispositif doit permettre d'apporter une réponse la plus individualisée possible, tout en palliant aux difficultés de transport, propres à notre département rural.

Une professionnelle spécifiquement formée au conseil numérique, intervient sur l'ensemble du département corrézien.

En 2024

307 accompagnements individuels réalisés (soit une augmentation de 43 % depuis le début de l'action).

Parmi ces accompagnements, environ 80 % ont eu lieu à domicile, ce qui répond à un besoin fort de proximité et d'accessibilité des publics les plus éloignés des lieux d'accueil traditionnels.

3 ateliers collectifs ont aussi été organisés, rassemblant au total 18 participants. Ces ateliers ont permis de renforcer les apprentissages collectifs autour de thématiques ciblées comme Doctolib ou Ameli.

Profil des usagers accompagnés

90 % des personnes accompagnées ont plus de 60 ans et sont retraitées.
Ce public présente souvent une faible autonomie numérique, un isolement géographique et/ou social, ainsi qu'une appréhension vis-à-vis des outils numériques.

Thématiques les plus fréquemment abordées

- Prise en main du matériel (ordinateurs, smartphones, tablettes, tv, imprimante)
- Réalisation de démarches administratives : banque, santé (Ameli), impôts, MDPH, etc.
- Navigation sur internet : recherches, sécurité en ligne, gestion des mots de passe
- Communication avec les proches : utilisation d'e-mails, SMS, appels visio (WhatsApp, Skype, etc.)

Répartition géographique des accompagnements

Les accompagnements ont été réalisés sur l'ensemble du territoire couvert, notamment dans les communes suivantes : Brive-la-Gaillarde, Tulle, Malemort, Cosnac, Bort-les-Orgues, Saint-Julien-près-Bort, Chabrignac, Éyrein, Ussel, Neuvic, Larche, Saint-Pantaléon-de-Larche, Lubersac, Objat, Peyrelevade, Seilhac, Saint-Privat et Naves.

PROJETS 2025

- Maintenir et développer les accompagnements à domicile,
- Renforcer les actions collectives pour créer du lien social,
- Proposer des contenus adaptés au vieillissement numérique (ergonomie, sécurité, démarches),
- Développer le travail en coordination avec les partenaires locaux (communes, CCAS, structures médico-sociales, etc.)

POLE LOGEMENT

Familles Gouvernantes

Familles gouvernantes proposent des appartements partagés fonctionnant sur la base d'une colocation et d'une mutualisation, au moins partielle, de l'aide humaine, matérielle et des dépenses. Ces unités supposent le partage d'un même espace de vie, même si chaque locataire dispose de son propre espace privatif. Elles favorisent une forme de vie autogérée.

Le concept est de favoriser :

- La rupture de l'isolement
- Le maintien dans un logement adapté
- Les conditions d'insertion des personnes en perte d'autonomie en créant un lieu de vie qui préserve le droit au logement et plus largement le droit à la dignité pour chacun.

Familles Gouvernantes est un des dispositifs logements inclusifs qui s'intègre dans une logique partenariale. Il est une réponse adaptée au niveau départemental, mais s'assure que l'orientation ait été conjointe ou partagée avec les acteurs (commission unique à construire) proposant des réponses de logement adaptées aux besoins.

Les démarches de soin et d'accompagnement social et médicosocial sont résolument complémentaires et non subsidiaires : Une coordination où plusieurs professionnels interviennent dans le cadre du dispositif est favorisée.

Le parcours résidentiel des personnes reste la préoccupation centrale des partenaires qui se coordonnent et proposent en fonction des besoins de la personne les dispositifs logements adaptés.

Un nouveau mode de financement a été mis en place en 2024 avec l'Aide à la Vie Partagée qui remplace le forfait inclusif porté par l'Agence Régionale de Santé.

L'AVP est une aide individuelle pour les personnes âgées ou handicapées faisant le choix d'habiter dans un habitat inclusif. Elle est destinée à financer la participation sociale des habitants, la facilitation des liens entre les habitants eux-mêmes et avec les habitants et l'environnement proche de l'habitat, l'animation du projet de vie sociale et des temps partagés, la coordination des intervenants au sein de l'habitat, l'interface technique et logistique des logements.
L'AVP ne doit pas financer l'accompagnement individuel d'un habitant dans les actes de la vie quotidienne, ni la coordination d'interventions médico-sociales ou encore le suivi des parcours individuels.

2024 :

▶ 4 appartements implantés dans deux cœurs de ville différents : Tulle (1 appartement hommes et 1 appartement femmes au sein du même immeuble) et Brive-la-Gaillarde (1 appartement hommes et 1 appartement femmes au sein du même immeuble).

Début 2024, il y avait 6 locataires sur le dispositif. En mars, une locataire de Brive a quitté le dispositif afin d'intégrer un foyer de vie.

L'activité 2024 a essentiellement été consacrée à l'accueil de nouveaux locataires. Des périodes d'immersion ont eu lieu sur Brive en octobre et novembre. Cela a concerné deux hommes. Une entrée définitive est prévue pour l'un d'entre eux en début d'année 2025.

Il faut ajouter à cela, l'arrivée de deux femmes en période d'immersion sur cette même période (fin d'année 2024). Une période d'essai a été proposée à l'une d'entre elles avec une entrée définitive début 2025 également.

Des animations collectives ont pu néanmoins être réalisées (sorties extérieures, repas partagé sur Brive et Tulle, ouverture sur le Cité…)

Sur le dispositif de Tulle, nous avons préparé en fin d'année 2024 l'immersion de trois femmes sur l'appartement dédié, sans résultat probant. Concernant l'appartement des hommes, un travail de partenariat a été mis en place avec Corrèze Habitat afin que nous soit attribué un nouveau logement et ceci dans le but de pouvoir envisager l'accueil de nouveaux résidants.

Cette vacance de places engendre des difficultés budgétaires.

➲ PROJETS 2025

➲ Enjeu d'un taux d'occupation plus élevé à atteindre en 2025
➲ Développement des compétences pour les professionnelles et prestataires « gouvernantes » en particulier sur les pathologies psychiatriques
➲ Poursuite des temps d'analyse de la pratique.

Maison Relais

L'Udaf souhaite propose une maison relais destinée à l'accueil de personnes souffrant d'exclusion du fait de leur isolement social.

La maison relais ouvre en octobre 2025

I – DEFINITION DE LA MAISON RELAIS

La Maison Relais est un habitat communautaire de petite taille associant la jouissance de logements privatifs à la présence de lieux collectifs qui peuvent répondre au besoin de partager les repas ou les loisirs.

Un hôte ou couple d'hôtes sera chargé du fonctionnement de la maison ainsi que de son animation et de sa convivialité.

La Maison Relais s'inscrit dans une logique d'habitat durable, sans limitation de durée, et offrant un cadre semi collectif valorisant la convivialité et l'intégration dans l'environnement social.

La Maison Relais constitue une modalité particulière de résidence sociale, régie par les articles R353 et suivants du code de la construction et de l'habitat et la circulaire n° 965733 du 17 décembre 1996. Elle ouvre droit au bénéfice de l'allocation personnalisée au logement.

II - POPULATION CONCERNEE PAR LE PROJET

Ce projet concerne une population diverse identifiée à ce jour comme suit :

- Personnes en difficulté de maintien dans un logement autonome
- Personnes en errance sur le territoire
- Personne en sortie d'incarcération
- Jeunes majeurs en sortie de prise en charge de l'aide sociale à l'enfance.

Il peut s'agir notamment de personnes sous mesure de protection de l'UDAF de la Corrèze ou d'autres organismes tutélaires et qui, pour la plupart, bénéficient de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH) ou de revenus équivalents.

III- PRINCIPE ET ORGANISATION DU DISPOSITIF

Le programme, au sens immobilier du terme, fait l'objet d'une étude détaillée, dont l'actuel bailleur est la société POLYGONE.

La Maison Relais comportera 13 logements de type T1 et les parties communes du service :

- une cuisine
- une salle de restauration
- bureaux
- une grande salle permettant la tenue de réunions ou activité.

L'UDAF de la Corrèze sera gestionnaire de l'ensemble dans le cadre d'une convention conforme à la convention type résidence sociale, signée avec le bailleur POLYGONE.

Gestion

Une commission d'attribution des logements examinera les candidatures en fonction de critères à établir. L'admission dans ce dispositif se fera en concertation avec le SIAO départemental et tous les acteurs de la commission DALI (dispositif d'accompagnement aux logements inclusifs).

Projet de vie sociale et partagée

La Maison Relais offre un logement, ce n'est pas un établissement médicalisé. Toutefois une convention sera signée entre l'UDAF de la Corrèze (gestionnaire) et les différents acteurs de la psychiatrie en Corrèze pour les résidents soignés en psychiatrie. Le suivi médical de la personne facilitera son hospitalisation si nécessaire.

Le(s) hôte(s) (travailleurs sociaux) organisent la vie quotidienne de la maison, animent les espaces communs et assurent les liens avec l'environnement local. Ils contribuent à créer un cadre sécurisant et convivial.

Dans le but de lisibilité et d'efficacité, les règles de fonctionnement de la Maison Relais, et des autres acteurs de l'accompagnement de la personne seront séparées, mais leur coordination est aussi nécessaire puisque intervenant parfois pour les mêmes personnes. Un comité de suivi pourra être mis en place et étudiera toutes questions et modifications susceptibles d'améliorer le fonctionnement.

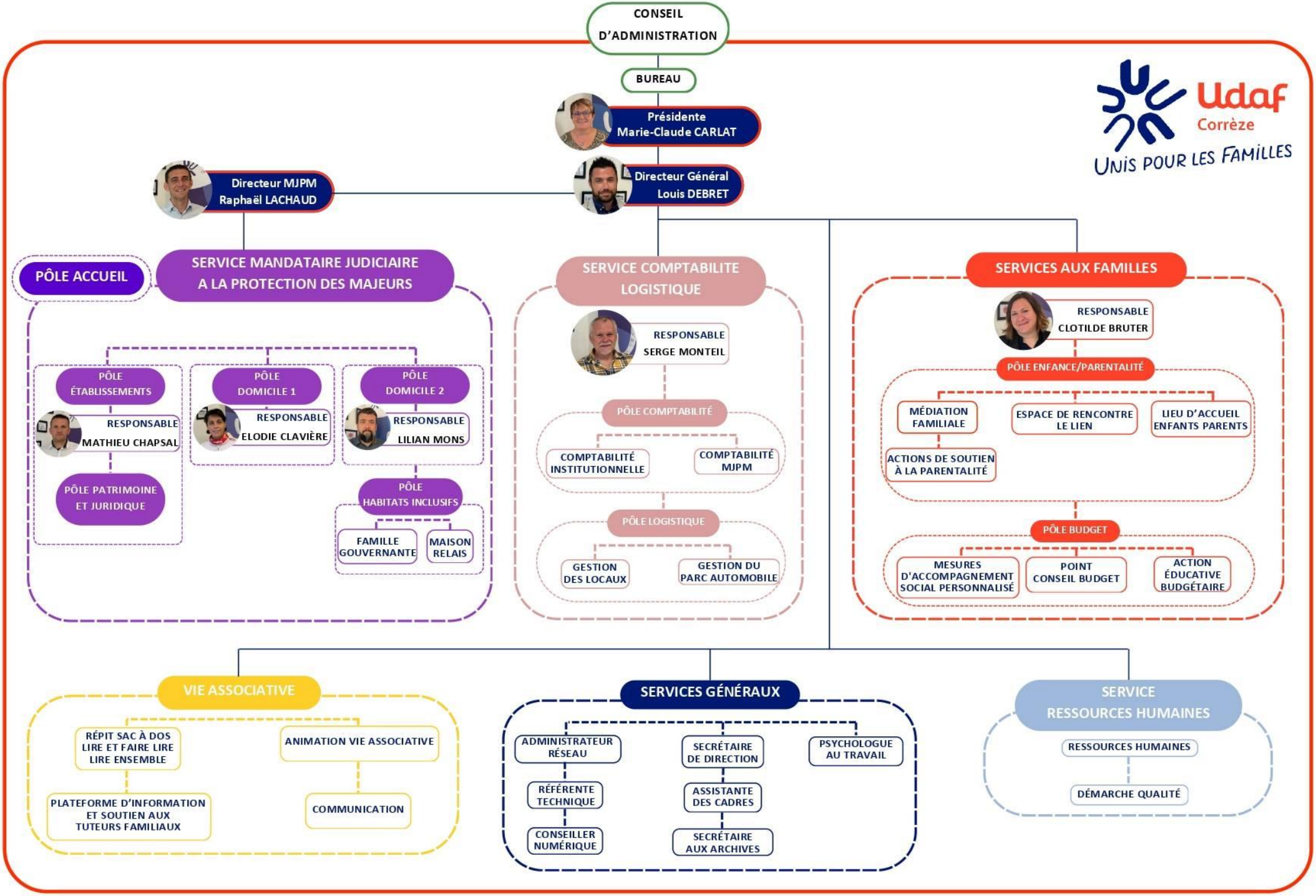
CONSEIL D'ADMINISTRATION
BUREAU
Présidente Marie-Claude CARLAT
Directeur Général Louis DEBRET
Directeur MJPM Raphaël LACHAUD
Udaf Corrèze
UNIS POUR LES FAMILLES
PÔLE ACCUEIL
SERVICE MANDATAIRE JUDICIAIRE A LA PROTECTION DES MAJEURS
PÔLE ÉTABLISSEMENTS
RESPONSABLE MATHIEU CHAPSAL
PÔLE PATRIMOINE ET JURIDIQUE
PÔLE DOMICILE 1
RESPONSABLE ELODIE CLAVIÈRE
PÔLE DOMICILE 2
RESPONSABLE LILIAN MONS
PÔLE HABITATS INCLUSIFS
FAMILLE GOUVERNANTE
MAISON RELAIS
SERVICE COMPTABILITE LOGISTIQUE
RESPONSABLE SERGE MONTEIL
PÔLE COMPTABILITÉ
COMPTABILITÉ INSTITUTIONNELLE
COMPTABILITÉ MJPM
PÔLE LOGISTIQUE
GESTION DES LOCAUX
GESTION DU PARC AUTOMOBILE
SERVICES AUX FAMILLES
RESPONSABLE CLOTILDE BRUTER
PÔLE ENFANCE/PARENTALITÉ
MÉDIATION FAMILIALE
ESPACE DE RENCONTRE LE LIEN
LIEU D'ACCUEIL ENFANTS PARENTS
ACTIONS DE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ
PÔLE BUDGET
MESURES D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL PERSONNALISÉ
POINT CONSEIL BUDGET
ACTION ÉDUCATIVE BUDGÉTAIRE
VIE ASSOCIATIVE
RÉPIT SAC À DOS LIRE ET FAIRE LIRE LIRE ENSEMBLE
ANIMATION VIE ASSOCIATIVE
PLATEFORME D'INFORMATION ET SOUTIEN AUX TUTEURS FAMILIAUX
COMMUNICATION
SERVICES GÉNÉRAUX
ADMINISTRATEUR RÉSEAU
SECRÉTAIRE DE DIRECTION
PSYCHOLOGUE AU TRAVAIL
RÉFÉRENTE TECHNIQUE
ASSISTANTE DES CADRES
CONSEILLER NUMÉRIQUE
SECRÉTAIRE AUX ARCHIVES
SERVICE RESSOURCES HUMAINES
RESSOURCES HUMAINES
DÉMARCHE QUALITÉ

ANNEXES

Fonctionnement actuel de l'organisation familiale

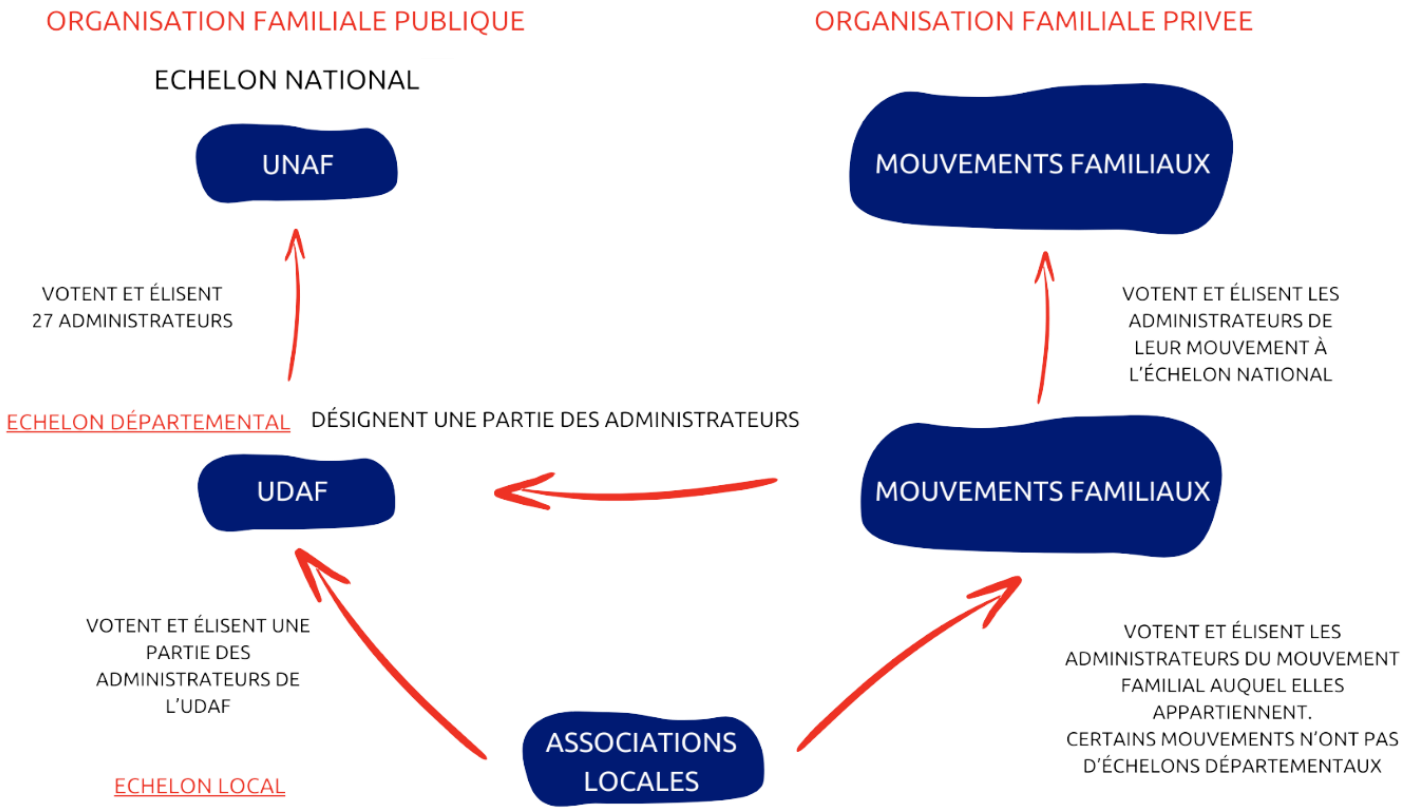

Code de l'action sociale et des familles

Loi n°75-629 du 11 juillet 1975

Article 1

« Ont le caractère d'Association Familiales au sens des dispositions de la présente section les associations déclarées librement créées dans le cadre de la loi du 1er juillet 1901, qui groupent :

- Des familles constituées par le mariage et la filiation légitime ou adoptive ;
- Des couples mariés sans enfant ;
- Toutes personnes physiques, soit ayant charge légale d'enfants par filiation ou adoption, soit exerçant l'autorité parentale ou la tutelle sur un ou plusieurs enfants dont elles ont la charge effective et permanente, et qui ont pour but essentiel la défense de l'ensemble des intérêts matériels et moraux, soit de toutes les familles, soit de certaines catégories d'entre elles.

L'adhésion des étrangers aux associations familiales est subordonnée à leur établissement régulier en France ainsi qu'à celui de tout ou partie des membres de leur famille dans les conditions qui seront fixées par décret en Conseil d'Etat. »

Article 3

« L'Union nationale et les unions départementales des associations familiales sont habilitées, sans préjudice de tous les droits et prérogatives pouvant résulter de leurs statuts, à :

1 – Donner leurs avis aux pouvoirs publics sur les questions d'ordre familial et leur proposer les mesures qui paraissent conformes aux intérêts matériels et moraux des familles ;

2 – Représenter officiellement auprès des pouvoirs publics l'ensemble des familles et notamment désigner ou proposer les délégués des familles aux divers conseils, assemblées ou autres organismes institués par l'Etat, la région, le département, la commune ;

3 – Gérer tout service d'intérêt dont les pouvoirs publics estimeront devoir leur confier la charge ;

4 – Exercer devant toutes les juridictions, sans avoir à justifier d'un agrément ou d'une autorisation préalable de l'autorité publique, notamment de l'agrément prévu à l'article L.421-1 du code de la consommation, l'action civile relativement aux faits de nature à nuire aux intérêts moraux et matériels des familles, y compris pour les infractions prévues par l'article 222-24 du code pénal.

Chaque association familiale ou fédération d'associations familiales, dans la limite de ses statuts, conserve le droit de représenter auprès des pouvoirs publics, les intérêts dont elle a assumé la charge. »

Les Mouvements Familiaux Adhérents à l'Udaf19

ADAPEI Association Départementale de parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis, de la Corrèze

3, allée des Chataigniers - 19360 MALEMORT
☎ 05.55.17.75.90
siege@adapeicorreze.fr

ADMR de Bort les Orgues
771, boulevard Jean Jaures
19110 BORT LES ORGUES
☎ 05.55.96.02.34

AFC Association Familiale Catholique

Chez Mme LAMOINE
18 rue Henri Caze
19400 ARGENTAT sur DORDOGNE
☎ 05.55.17.85.25
afc.correze@yahoo.fr

APAJH Association pour Adultes et Jeunes Handicapés de la Corrèze

26, avenue Louis Pons - Locaux du SESSAD - APAJH - 19100 BRIVE
☎ 07.87.35.03.12
contact@apajh19.org

APF France Handicap

Impasse Tour de Loyre - 19360 MALEMORT
☎ 05.55.24.43.55
apfcorreze@free.fr
www.apf19.blog.apf.asso.fr

ASSOCIATION FAMILIALE DE BRIVE

Maison des Associations - Place J.M.Dauzier 19100 BRIVE
☎ 05.55.24.33.94
afbrive@orange.fr
www.associationfamilialedebrive.fr

ASSOCIATION FAMILIALE PROTESTANTE SOUFFLE DE VIE

100, rue l'Ile du Roi
19100 BRIVE LA GAILLARDE
rob.ynam2@gmail.com

ASSOCIATION FAMILIALE PROTESTANTE CAFE DES ARTISTES

1, place du Marchadial
19300 EGLETONS
otgejr@gmail.com

EFA ENFANCE ET FAMILLES D'ADOPTION

Les courriers sont à adresser à l'Udaf :
12, place Martial BrIgouleix, 19000 TULLE
☎ 05.55.27.16.96
efacorreze@yahoo.fr

FRANCE ALZHEIMER CORREZE

50, rue du Colonel Vaujour - 19100 BRIVE
☎ 05.55.17.70.76
France-alzheimer.correze@wanadoo.fr

FEDERATION DEPARTEMENTALE DE LA CORREZE FAMILLES DE FRANCE

Place Albert Faucher - 19000 TULLE
☎ 09.64.12.48.87 paysdetulle2@wanadoo.fr
qui regroupe :

ASSOCIATION FAMILIALE DU PAYS DE TULLE

Place Albert Faucher - 19000 TULLE
☎ 06.47.21.94.26

ASSOCIATION CORREZIENNE DES FAMILLES

Place Albert Faucher - 19000 TULLE
☎ 05.55.26.94.84

ASSOCIATION FAMILIALE DE BORT LES ORGUES

71, rue de Piechecros - 19110 BORT LES ORGUES
☎ 06.08.35.32.72

ASSOCIATION EXTRADYS
Malemort extradys19@laposte.net

SOLEIL CORREZIEN AUTISME 19
Brive soleilcorrezien19@gmail.com

Familles Rurales

En Corrèze ce mouvement regroupe la Fédération Départementale de la Corrèze et 18 associations Familles Rurales qui adhèrent à l'udaf : Familles Rurales d'Allassac, d'Albussac, d'Argentat, de Beaulieu, de Brignac la Plaine, d'Eygurande Merlines, de Larche, de Lubersac, de Mercœur, de Monceaux sur Dordogne, de Saint Aulaire, de Saint Bonnet l'Enfantier-Estivaux, de Saint Hilaire les Courbes, de Saint Privat, de Treignac, de Voutezac, d'Yssandon et le relais famille d'Objat.

Fédération Familles Rurales

19B Route de Champeau - 19000 TULLE
federation.familles.rurales.19@wanadoo.fr
☎ 05.55.26.86.49 (Ouvert du lundi au vendredi de 9h00 à 12h et de 14h à 16h)
www.famillesrurales-correze.fr

Le fil des aidants

Bâtiment le Turenne - 11, avenue Raymond Poincaré - 19400 ARGENTAT
☎ 05.55.28.44.88

filaidants@gmail.com

Les p'tits bouts

Maison des Association - Côte de Vizan - 19290 PEYRELEVADE
Accueil le mardi de 15h00 à 19h00
contact@lesptitsbouts19.fr
☎ 06.18.65.15.48
www.lesptitsbouts19.fr

UNAFAM Espoir Corrèze

Union des Amis et Familles de Malades Psychiques
Local Associatif du Bouygues - Cité du Bouygues - 19100 BRIVE
☎ 05.55.24.63.25
19@unafam.org

Association Effet Papillon

246, Rue Roger Crémoux - 19120 BILHAC
☎ 06.83.22.73.94
asso.effetpapillon@orange.fr
www.assoeffetpapillon.com

Groupe des Aphasiques Correziens

Centre des neuf pierres - Route de Saint Clément - 19000 TULLE

monique.pommeret@wanadoo.fr
http://www.aphasie19.com
☎ 05.55.28.86.90

ENSOLIDA

Appart 45 - 58, avenue Victor Hugo
19000 TULLE
gem.tulle@fondationjacqueschirac.fr
☎ 05.55.26.55.61

HAVRE DE PAIX

72, Avenue Georges Pompidou - 19100 BRIVE
gem.brive@fondationjacqueschirac.fr
☎ 05.55.17.57.49

LIBRAVOUS

80, avenue Carnot - 19200 USSEL
gem.ussel@fondationjacqueschirac.fr
☎ 05.55.46.14.34

Présidente : Marie Claude CARLAT
Directeur Général : Louis DEBRET

12, Place Martial Brigouleix, 19000 Tulle
Horaires d'ouverture :
du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h
le vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h
Standard : 05 55 29 98 40
Mail : udaf19@udaf19.fr
Site Internet : www.udaf19.fr